



LE MAGAZINE MUNICIPAL DE VIAS



#4 / AVRIL-MAI-JUIN 2017

VIAS AVANCE !
LES GRANDS TRAVAUX
ONT DÉMARRÉ !

CONNECTEZ-VOUS @ VIAS MÉDITERRANÉE



*L'essentiel de l'actualité
à portée de main !*

Retrouvez-nous sur



*Ainsi que sur notre site internet
www.ville-vias.fr*





Après deux années et demie de travail acharné sur de nombreux et importants dossiers communaux, l'année 2017 sera incontestablement une année de réalisation.

Les Schémas Directeurs d'Eau et d'Assainissement ont été finalisés et approuvés ; ce qui nous a permis de créer – enfin – la ZAC Nord, après des années de sommeil. L'aménageur de cette future zone d'habitation sera donc désigné avant cet été.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), nouveau document d'urbanisme remplaçant le Plan d'Occupation des Sols (POS), sera également approuvé cet été et permettra de construire un urbanisme nouveau à Vias pour les prochaines décennies. Il aura donc fallu à peine deux ans à la majorité municipale pour faire ce qui n'a pas été fait depuis 2010.

Les halles du cœur de ville seront achevées avant la période estivale, les réseaux humides auront été renouvelés sur le Boulevard Gambetta et l'Avenue de la Méditerranée

avant l'arrivée de nos touristes. Ces travaux, essentiels et tant attendus, nous permettront de réaliser sur ces voies les premiers aménagements prévus, dès l'hiver prochain.

Les arrêts de bus ont été mis aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite et les travaux de réaménagement de la Place de la Treille, demandés par les comités de quartier, sont terminés.

Le programme de réfection des chemins ruraux se poursuit, tout comme la seconde tranche d'aménagement des allées du cimetière. Il en est de même en Mairie où des travaux de peinture sont réalisés au service urbanisme.

L'aménagement du parking des écoles débutera lors des prochaines vacances scolaires et le démarrage de la Halle multisports est imminent.

Les objectifs de réalisation de logements aidés sont atteints et les trente premiers logements, Chemin du Paradis, seront livrés très prochainement, d'autres sont à venir,

Chemin de la Pue et Avenue de Béziers.

Les travaux tant espérés par les paroissiens ont également été effectués dans notre belle église, avec le remplacement de l'éclairage et l'installation d'un chauffage.

Enfin, la modernisation de notre éclairage public par le remplacement des luminaires énergivores en luminaires LED à faible consommation d'énergie va s'engager sur la Ville.

Comme vous pouvez le voir, les projets, que nous avons bâtis, voient le jour et permettront de faire avancer Vias, de le moderniser, et de rattraper le retard laissé.

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui nous accompagnent chaque jour.

Nous contribuons ensemble à bâtir le Vias de demain

Thomas GARCIA

Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et à l'environnement



Sommaire

3	Edito	18	Citoyenneté
5	Dossier du mois	22	Vie Municipale
9	Travaux et urbanisme	26	Rétrospective
11	Sécurité	28	Vie associative
12	Conseils Municipaux	30	Action Sociale
13	Finances	31	Économie Locale
14	Culture	34	Environnement
16	Jeunesse	35	Mot des groupes

DOSSIER DU MOIS



DOSSIER DU MOIS

Opérations chantiers

Les Grands Travaux ont démarré
Mi-mandat ! Engagement pris, engagements tenus !

Voilà déjà 3 ans que la municipalité travaille et s'engage au service de l'intérêt général.

En 2017, la ville poursuit son programme d'investissement pour l'avenir des Viassois, ainsi que sa politique en matière d'urbanisme, dans un souci permanent d'amélioration du cadre de vie locale. Ce que nous avons annoncé, nous le faisons !

Cette année va s'ancrer dans une avancée considérable pour les projets menés par la Ville. Qu'ils soient réalisés en régie, ou par des entreprises, il suffit de déambuler dans la commune pour constater que des chantiers importants émergent... de toutes parts !



AU FIL DES CHANTIERS, À TRAVERS LA VILLE...

Les travaux de requalification des réseaux humides préalables aux travaux hors sol :

- ♦ Avenue de la Méditerranée
- ♦ Boulevard Gambetta
- ♦ Avenue des Pêcheurs,
- ♦ Avenue de la Plage.



CLARTÉ, AVENUE DE LA MÉDITERRANÉE !

Pendant plus d'un mois, la société Serpollet a procédé à la mise en souterrain des réseaux électriques et à l'enlèvement des poteaux en béton, ainsi que des câbles, sur l'intégralité des Avenues de la Méditerranée et du Clôt.

***Désormais, les axes majeurs
de Vias Plage sont totalement
désencombrés !***

VIAS PLAGE



L'entreprise « RTP » a relié l'Avenue des Pêcheurs et l'Avenue de la Plage en réseaux d'eau potable et d'eaux usées (assainissement).

Deux avenues reliées en réseaux humides :

L'objectif principal était d'améliorer les réseaux et de réaliser un bouclage sur Vias Plage. Ces travaux ont été réalisés en parallèle de l'Avenue de la Méditerranée.

REQUALIFICATION DES RÉSEAUX HUMIDES

2017, L'ANNÉE DE LA RÉALISATION DES DOSSIERS MAJEURS POUR L'AVENIR DE VIAS !

AVENUE DE LA MÉDITERRANÉE

Les travaux colossaux de requalification des réseaux humides, entrepris depuis fin 2016, touchent à leur fin. Pendant 6 mois, les entreprises EIFFAGE et SCAM, en charge du chantier, ont intégralement renouvelé les canalisations d'adduction d'eau potable et d'assainissement par du matériel neuf. Une réfection du pluvial a été également entreprise.

Il était primordial de rénover ces réseaux datant de 1972 avant d'amorcer tout autre chantier d'urbanisme à la surface. **Depuis des décennies, rien n'avait été entrepris sur cette artère ; la Municipalité l'a fait !**



BOULEVARD GAMBETTA

Après 3 mois de chantier, les travaux de requalification des réseaux humides se terminent. Les réseaux d'eau potable, d'eaux usées (assainissement) et pluviales, par endroit unitaire, ont été séparés. Les branchements d'eau potable ont été mis en conformité. Les canalisations vétustes des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ont été remplacées et le réseau des eaux pluviales modifié.

Les matériaux utilisés sont pérennes : fonte pour l'eau potable, grès pour les eaux usées, béton pour les eaux pluviales.

La grande innovation du chantier : aucune bouche à clef sur les branchements, grâce à un tout nouveau système de repérage des canalisations !

En bref, le chantier du Boulevard Gambetta représentait :

- ♦ 700 mètres linéaires de réseaux d'eau potable et d'eaux usées,
- ♦ 200 mètres de réseaux d'eaux pluviales,
- ♦ 55 branchements AEP et EU.

RÉFÉRENDUM LOCAL

Sur ce dossier, il a été proposé à la municipalité de réfléchir sur une mise en sens unique de ce boulevard pour d'une part, le sécuriser et ralentir la vitesse et d'autre part, créer plus de 100 places de stationnement au bénéfice des habitants du cœur de ville et commerces de proximité.

Cette mise en sens unique ne faisant pas partie du programme pour lequel la municipalité a été élue, et avant d'engager toutes études de faisabilité, la population sera amenée à s'exprimer sur la question au travers d'un référendum local d'ici la fin de l'année 2017.



IMAGE NON
CONTRACTUELLE

RÉHABILITATION DES HALLES

Les travaux programmés avancent, conformément au calendrier établi :

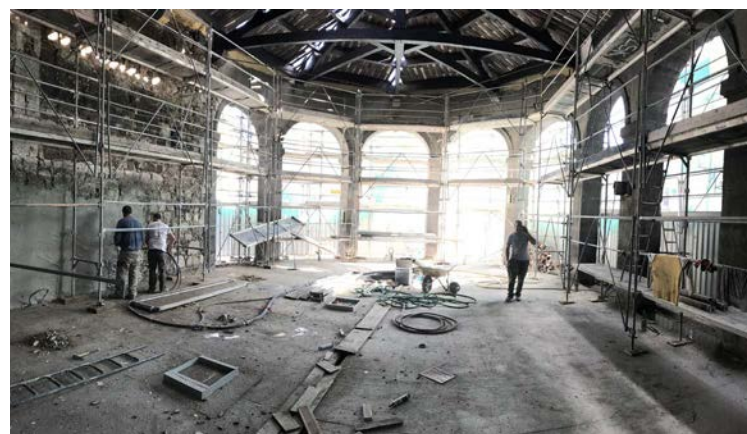
- ♦ La dalle et le ceinturage ont été totalement reconstruits.
- ♦ Des points d'eau et des arrivées électriques ont été installés au sol.
- ♦ La toiture a été refaite intégralement (couverture et charpente).
- ♦ L'enduit existant a été décroulé. Les désordres du bâti ont été traités. Une nouvelle façade à la chaux a été effectuée.
- ♦ Un éclairage intérieur et extérieur a été mis en place pour mettre en valeur le site.
- ♦ Un carrelage en pierre basaltique locale et des fermetures métalliques ont été posés .

Cet investissement participe incontestablement à l'embellissement du cœur de ville et à son attractivité.

La fin des travaux sur cette référence architecturale, culturelle, et incontournable de Vias est programmée pour le mois de mai.

Les nouvelles Halles seront fin prêtes pour la saison estivale 2017 !

**OBJECTIF ATTEINT !
DANS LE RESPECT DE SON HISTOIRE, VIAS AVANCE !**



TRAVAUX & URBANISME

LOGEMENTS AIDÉS 1ÈRE TRANCHE DE 124 LOGEMENTS (PÉRIODE 2014-2016)

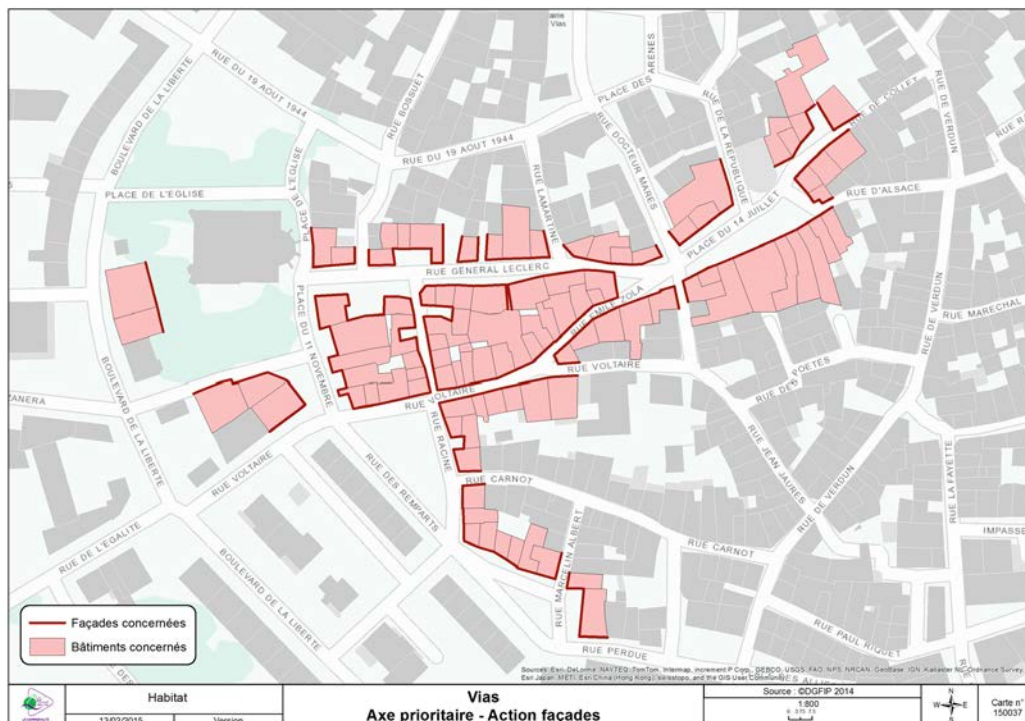


Les 30 premiers logements réalisés et financés par l'OPH de Sète.

Objectif atteint ! En 2 ans et demi, nous avons rempli les objectifs qui n'étaient plus tenus depuis 2011.

La commune poursuivra ses efforts de productions de logements aidés sur les prochaines années pour atteindre le taux de 25 % imposé par la loi SRU (Solidarité et au Renouvellement Urbains) et ainsi ne plus payer de pénalités. (220 000 € ont dû être réglés du fait de la non réalisation de logements aidés entre 2011 et 2013)

La Ville a accordé des permis en vue de la réalisation de logements aidés (124). Ces logements vont sortir de terre dans les prochains mois et bénéficieront d'abord aux Viassois les plus en difficultés.



RÉNOVATION DE FAÇADES

Dans le cadre du programme de rénovation de façades contribuant à l'embellissement du cœur de ville, la commune subventionne à hauteur de 25%, les travaux de rénovation de façades sur certains axes (cf : périmètre axe prioritaire). Également, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de son Action façades, reverse 25% du montant des travaux réalisés.

« Rénoquez pour économiser »

50% de subventions sur vos travaux **jusqu'au 31 décembre 2017**, plafonnés à 20 000 € HT sans condition de ressources ou de statut d'occupation. Votre immeuble doit faire partie du périmètre et avoir plus de 15 ans.

À ce jour, 5 propriétaires Viassois ont déjà bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 21 585 €.

Le programme continue en 2017 !

Pour plus d'information :

Maison de l'Habitat au 04 67 21 31 30



TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LES PROPRIÉTAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et plus particulièrement de la lutte contre la précarité énergétique des occupants des logements, l'Etat a fixé pour l'année 2017 un objectif de 100 000 logements réhabilités au titre des travaux pouvant remédier à cette situation.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée agit aux côtés de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique des logements de plus de 15 ans.

Aussi, depuis le début de l'année, l'Agglo a lancé une campagne de communication afin de faire connaître à un maximum de propriétaires (occupants ou bailleurs) les aides auxquelles ils peuvent prétendre pour ce type de travaux (isolation, chauffage, menuiseries...).

Renseignements : Maison de l'Habitat
Tél. : 04 67 21 31 30
Mail : maisonhabitat@agglohm.org

TRAVAUX & URBANISME

TRAVAUX EN CENTRE VILLE



Petits travaux effectués par les services techniques (Bornes de stationnement)

La mise en accessibilité de 10 points d'arrêts de bus pour les Personnes à Mobilité Réduites (PMR) : 2 Avenue de Béziers (devant le Théâtre de l'Ardillon), 2 Avenue de Béziers (devant la Croix Rouge), 2 Avenue d'Agde (au niveau de la Croix Mission), 2 Avenue de la Mer (à proximité de la cave coopérative), 2 Avenue du Général de Goys.

Depuis 2015, l'Etat ordonne aux collectivités territoriales de mettre en accessibilité les transports publics et la voirie, pour les personnes handicapées.

La Ville de Vias doit ainsi mettre aux normes 21 points d'arrêts prioritaires pour les transports publics de voyageurs. Toutefois, du fait des futurs travaux d'aménagement sur la commune et notamment de l'Av. de la Méditerranée, seulement 18 points vont être mis en accessibilité pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Sur ces 18 points d'arrêts, 10 ont été mis aux normes en 2017 par l'entreprise Eiffage. La CAHM participe au financement de ces travaux à hauteur de 50%.



♦ Dans le cadre de la gestion de son éclairage public, la Commune a signé un CREM (**Conception, la Réalisation, l'Exploitation-Maintenance**) avec le groupement d'entreprises (SPIE et Bouygues Energies). Ces deux entreprises, délégataires de service public de l'éclairage, vont rénover le parc d'éclairage public afin de le remplacer par des ampoules LED à faible consommation énergétique. La commune va donc réaliser des économies de charges de fonctionnement. Parallèlement des travaux de modernisation de l'éclairage ont été entrepris : au boulodrome, aux parkings des écoles, au stade et sur l'Avenue des Pêcheurs.

♦ **Les câblages électriques** existants sont remplacés par du matériel dernière génération très économe en énergie, (Avenue des Pêcheurs jusqu'au Centre Aéré du Libron).

♦ **Réfection des peintures** dans les bureaux du CCAS.

TOUR DES TRAVAUX DES ÉCOLES

♦ Nicole Leffray-Vincents, Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires Scolaires et Périscolaires, entourée de Jacques Bolinches, Conseiller Municipal délégué aux travaux de voirie, espaces verts et propreté, et du responsable adjoint des Services Techniques de la Ville, a fait **le tour des écoles**, pour faire un état des lieux des travaux réalisés en régie municipale durant les vacances scolaires de février.

A l'école maternelle « Les Coquelicots », la haie de la cour de récréation a été supprimée et remplacée par la pose de brise vues sur le grillage.

A l'école élémentaire Jean Moulin, un porte jouets mobile a été réalisé pour y accrocher les jeux de la cour et un local a été aménagé pour entreposer le matériel de l'éducation sportive.

A l'école Geneviève de Gaulle-Anthonioz, deux paniers de basket-ball et quatre mousses protectrices ont été installés sur les poteaux en béton de l'espace de jeux. **Des travaux de réfection du parking auront lieu du 10 avril au 09 juin.**

Conformément aux recommandations de l'EMAS (Equipe Mobile Académique de Sécurité) des travaux de protection des entrées et sorties des écoles ont été entrepris.



LES PROJETS QUI VONT RYTHMER L'ANNÉE

♦ **La poursuite de l'aménagement urbain**, au parc/jardin public à côté de l'église : installation de deux jeux supplémentaires.

♦ Les travaux de mise **en accessibilité des allées du cimetière**

♦ Poursuite de la **réfection / entretien de voiries / de chemins ruraux** :



♦ Poursuite de la **rénovation des bâtiments communaux** :

♦ Sécurisation de l'école maternelle « Les Coquelicots » avec la pose de brise-vues et de films sans teint.

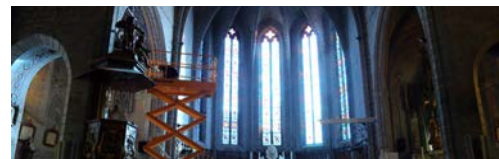
♦ À l'école élémentaire « Jean Moulin » (travaux de peintures dans une classe).

♦ Remplacement du grillage défectueux et dangereux au stade Gaby Castell.

♦ Remplacement du chauffage radiant défectueux au Gymnase.

♦ Installation d'une alarme à la Maison de la Chasse et de la Pêche.

♦ Travaux de mise aux normes et de sécurisation de l'église Saint Jean Baptiste (électricité, chauffage, éclairage).



♦ La construction d'une **Halle multisports** Avenue d'Agde : à ce jour, le permis de construire a été délivré et est définitif. Le démarrage des travaux est imminent.



♦ **La ZAC Font Longue** : l'aménageur sera désigné avant l'été.

♦ **La construction de logements modulaires à la Gendarmerie de Vias-plage**, afin de garantir un confort optimal aux militaires assurant notre sécurité en saison estivale. La première tranche (4 modulaires) sera terminée avant cet été.

♦ **Le complexe sportif** autour du stade Gaby Castell : Le permis d'aménager va être déposé. L'aménagement se fera en plusieurs étapes, la 1ère concernera le transfert des courts de tennis du centre-ville.

♦ Le démarrage dès l'automne de la 1ère tranche de travaux de réaménagement (en surface) **de l'Avenue de la méditerranée et du Front de Mer.**



SÉCURITÉ

Les effectifs de la Police Municipale, ont triplé en 3 ans, passant de 4 agents en 2013 à 12 en 2017.



Soucieux également de leur propre sécurité, le Maire a doté l'ensemble des agents de la police municipale d'armes à feu, d'équipements de protection et de motos.

La proximité avec les commerçants, déjà bien établie, et les surveillances en cœur de ville vont être accentuées pour une sécurisation optimale.



UNE MATINÉE AVEC LE PARQUET



Yvon Calvet, Procureur de la République de Béziers, s'est rendu à Vias et faire un point sur la politique sécuritaire menée par la commune.

HORAIRES DE LA POLICE MUNICIPALE :

Tous les jours sauf le dimanche :

Hors saison : 8h - 20h / Samedi : 6h - 17h30

À compter du 1er mai : 8h - 22h

Saison estivale 7 jours/7 (du 15 juin au 15 septembre) : 6h - 4h

Numéro unique : 04 67 21 79 76

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2017

Finances, urbanisme & PLU à l'ordre du jour



Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 23 février dernier, par dérogation à la salle des fêtes Avenue d'Agde. Après l'approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre, le Maire, Jordan Dartier rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal.

Au chapitre affaires générales, quatre points ont été abordés :

- Une convention de partenariat entre la Municipalité et la société Bucerep a été approuvée. Elle prévoit une réalisation en Régie Publicitaire des guides pratiques et des magazines Vias Mag' pour trois années (2017, 2018 et 2019). Ces éditions n'engagent aucune dépense pour la ville puisqu'elles seront entièrement financées par les insertions publicitaires locales prospectées par le service commercial de Bucerep.
- Modification de statuts pour la période 2016-2021 relative à une concession de plage nommée « Aloha Beach » et située plage du Libron. Les actuels gérants ont décidé de constituer une SAS pour encadrer la gestion de leur activité.
- la désignation par le conseil municipal du titulaire du lot n°1 « Le Clôt » (location de matériel et restauration) dans le cadre des conventions d'exploitation des concessions de plages naturelles.

- La motion contre la fermeture d'une classe maternelle à Vias pour la rentrée 2017-2018 qui entraînerait une réduction des moyens et une détérioration des conditions d'accueil des enfants.

Pour la partie finances, l'adjointe au Maire aux Finances et aux Sports, Sandrine Mazars, a proposé au Conseil Municipal de participer à l'opération mise en place par le SMETA (Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien) et d'engager la commune sur l'acquisition de 1000 kits hydro-économies à distribuer à la population. Objectifs proposés par le comité d'agrément de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » pour la réalisation d'actions d'économie d'eau sur la période 2017-2018.

Au chapitre urbanisme, l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement, a proposé :

- Le refus du transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à l'Agglomération Hérault Méditerranée.

En effet, à compter du 27 mars 2017 – Art. 136 de la loi ALUR – les communautés d'agglomération deviennent compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi. Néanmoins, 25 % des communes représentant 20 % de la population totale de l'Agglo peuvent s'opposer à ce transfert.

La commune de Vias a donc refusé ce transfert de compétence à la CAHM.

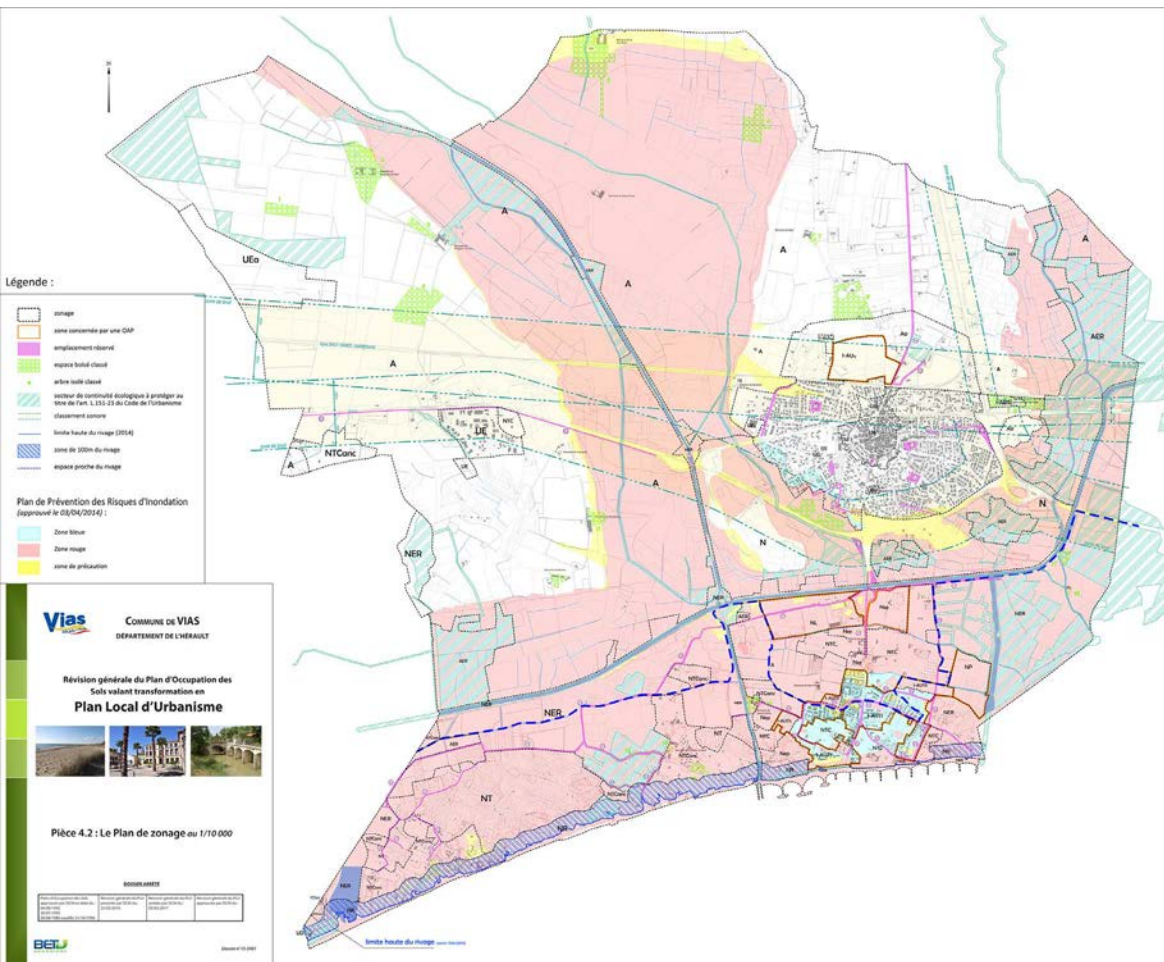
- La réalisation de logements sociaux, lieu-dit « Le Jeu de Mail » par Hérault Habitat, Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault.
- la vente d'une parcelle cadastrée sur le territoire de la Côte Ouest.
- La cession à la commune des « biens de retour de la ZAC de Vias Plage » à l'euro symbolique.
- L'élargissement de l'Avenue du Clôt parallèlement à l'aménagement de l'Avenue de la Méditerranée par l'acquisition de deux parcelles.
- Un avis sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Orb et du Libron relatif aux ressources en eau et leur utilisation, la qualité des eaux, la dynamique fluviale et la continuité écologique, le patrimoine naturel, culturel et paysager, la gestion des inondations (risques liés aux crues, l'impact du SAGE sur le paysage, le cadre de vie et le patrimoine culturel).
- La dénomination de la voirie interne du groupe d'habitations situé chemin du Paradis.

Enfin dernier point de ce conseil municipal, le retrait de la délibération portant sur le projet du PLU arrêté en Conseil Municipal du 19 décembre 2016, d'en définir les modalités de concertation : par la mise à disposition du public d'un dossier évolutif sur le PLU, d'un registre permettant de formuler leurs observations, l'affichage en Mairie ou par voie de presse des actes le nécessitant afin d'assurer l'information au public.



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS

Après de nombreux échanges entre la Commune et les Services de l'Etat (notamment la DDTM), la Commune a arrêté la dernière version du projet du PLU qui sera soumis à enquête publique.



L'ensemble des documents concernant le Plan Local D'urbanisme sont accessibles en téléchargement sur le site de la ville : www.ville-vias.fr, rubrique Actualités - «Plan Local d'Urbanisme».



EAU

Dans le cadre de la loi NOTRe et depuis le 1er janvier dernier, la Commune a transféré la compétence Eau et Assainissement à l'Agglomération Hérault Méditerranée.

Du fait de ce transfert de compétence, il a été nécessaire de clôturer les factures d'eau et d'assainissement de la régie municipale au 31 décembre 2016. Cette facture reçue en début d'année correspondait à la consommation d'eau couvrant la période de mars à décembre 2016.

Les Viassois devaient alors s'acquitter du règlement de cette facture et l'adresser au Trésor public d'Agde.

Début Mars, la Trésorerie a informé la commune que tous les règlements par chèque ne seront encaissés qu'après le mois de mai.

ELECTION DE MISS VIAS 2017

POUR L'ÉLECTION DE
Miss Vias 2017

À VIAS

**RECHERCHONS
CANDIDATES**

à partir de 1m70 - de 17 à 24 ans

RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS
AU 06 09 31 25 96

Sous l'égide de
Miss France Organisation

www.misslanguedoc.fr

 Comité Miss Languedoc-Roussillon

 **Vias**
Miss France 2017



DIMANCHE 25 JUIN

La Ville de Vias, en partenariat avec la délégation régionale Languedoc-Roussillon du Comité Miss France, organisera, le dimanche 25 juin 2017, l'élection de Miss Vias !

A cet effet, un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes filles de nationalité Française, âgées de 17 à 24 ans, mesurant minimum 1,70 m, n'ayant pas de tatouage visible, ni de piercing, et n'ayant pas non plus subi de chirurgie esthétique.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

♦ Auprès de Brigitte Juana, correspondante locale du Comité Miss France pour le Languedoc-Roussillon :

06 11 40 41 17 / Email : brigitjuana@gmail.com

♦ Sur le site de la délégation régionale :

www.misslanguedoc.fr

♦ Auprès de la Mairie de Vias au : 04 67 21 91 91

Email : mc.lefondeur@ville-vias.fr

Le dimanche 25 juin 2017, Chloé Nevejans, Miss Vias 2016, remettra son titre à Miss Vias 2017... pourquoi pas vous ? N'attendez plus !

Les inscriptions sont ouvertes au 06 09 31 25 96 !

Stella Maris

Saint Jean de la Mer

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 JUIN 2017 VIAS ET VIAS PLAGE

SAMEDI 24 JUIN, PLAGE DE FARINETTE :

♦ À partir de 20h, banquet animé avec saynètes jouées par « Les Croisés d'Agde » et la troupe « Medio Evo ».

♦ Rituel du feu de la Saint-Jean ;

♦ Bal médiéval par le groupe « Les Berros de la Cort »

♦ Repas assuré par les bénévoles de l'U.N.C. et buvette de l'association du Tennis Club Viassois.

DIMANCHE 25 JUIN, CENTRE-VILLE DE VIAS :

♦ A 10h30, rendez-vous Place de la Mairie pour le départ de la procession de la « Vierge Antique et Miraculeuse », en présence du groupe « Les Berros de la Cort », des « Festa Fabo », « Croisés d'Agde » et de la troupe de « Medio Evo ».

♦ 11h15, messe dominicale avec la participation d'Ulrike Van Cottem, chanteuse lyrique et professeur de chant à l'école de musique de Vias.

ARDAILLON

THÉÂTRE

PROGRAMMATION DES SPECTACLES

THÉÂTRE DE L'ARDAILLON

41, avenue de Béziers, 34 450 Vias
Tél. : 04 67 01 14 66 - 06 47 01 89 06
billetteriespectacle@ville-vias.fr

ARDAILLON
THÉÂTRE

SORTIE DE RESIDENCE
SAMEDI 08 AVRIL - 21H

PHILIPPE CAUCHI POMPONI



BILLETTERIE - LOCATION DES PLACES
Théâtre de l'Ardaillon : mardi et vendredi de 16h à 19h
Service Culturel : lundi de 14h à 17h et mercredi de 9h à 12h
Téléphone : 06 47 01 89 06 | E-Mail : billetteriespectacle@ville-vias.fr

POINTS DE VENTE HABITUELS

Vias

SAMEDI 08 AVRIL - 21H :
PHILLIPE CAUCHI POMPONI
Tarif : 15€

ARDAILLON
THÉÂTRE

JOANDA
UN VOYAGE AU COEUR DU PAYS D'OC
SAMEDI 20 MAI - 21H



EN CONCERT

BILLETTERIE - LOCATION DES PLACES
Théâtre de l'Ardaillon : mardi et vendredi de 16h à 19h
Service Culturel : lundi de 14h à 17h et mercredi de 9h à 12h
Téléphone : 06 47 01 89 06 | E-Mail : billetteriespectacle@ville-vias.fr

POINTS DE VENTE HABITUELS

Vias

SAMEDI 20 MAI - 21H :
JOANDA
Tarif maxi : 20€

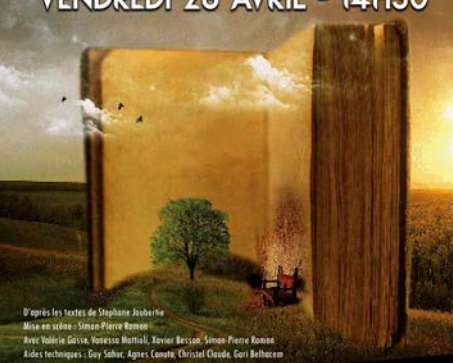
Billetterie

Lundi de 9h à 12h & de 14h à 17h
Mardi de 14h à 19h
Mercredi de 9h à 12h & de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 19h

ARDAILLON
THÉÂTRE

La Compagnie Sylphide présente

Jojo au bord du monde
VENDREDI 28 AVRIL - 14H30



D'après les textes de Stéphane Joubert
Mise en scène : Simon Pierre Ramon
Avec Valérie Garcia, Norvège Mattoli, Xavier Besson, Simon Pierre Ramon
Aides techniques : Guy Schaefer, Agnès Camato, Christel Claude, Gari Belhazem

BILLETTERIE - LOCATION DES PLACES
Théâtre de l'Ardaillon : mardi et vendredi de 16h à 19h
Service Culturel : lundi de 14h à 17h et mercredi de 9h à 12h
Téléphone : 06 47 01 89 06 | E-Mail : billetteriespectacle@ville-vias.fr

POINTS DE VENTE HABITUELS

Vias

SAMEDI 28 AVRIL - 14H30 :
JOJO AU BORD DU MONDE
Tarif : 15€

ARDAILLON
THÉÂTRE

La Compagnie Les Têtes de Bois présente :



LA MÈGÈRE APPRIVOISÉE
William Shakespeare
VENDREDI 26 MAI - 21H

BILLETTERIE - LOCATION DES PLACES
Théâtre de l'Ardaillon : mardi et vendredi de 16h à 19h
Service Culturel : lundi de 14h à 17h et mercredi de 9h à 12h
Téléphone : 06 47 01 89 06 | E-Mail : billetteriespectacle@ville-vias.fr

POINTS DE VENTE HABITUELS

Vias

VENDREDI 26 MAI - 21H :
LA MÈGÈRE APPRIVOISÉE
Tarif maxi : 25€

JEUNESSE

ADMISSIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

«LES COQUELICOTS»

A compter du 02 Mai 2017

- Les inscriptions s'effectueront en Mairie de Vias auprès du Service Scolaire :

Tél. : 04.67.21.27.42

coordination-enfance@ville-vias.fr

- Ou auprès de la directrice de l'école maternelle « Les Coquelicots » :

9h-12h et 14h-18h / Tél. : 04.67.21.69.15

ce.0340816c@ac-montpellier.fr

Le lundi toute la journée ou mardi, mercredi, jeudi et vendredi sur RDV.

INSCRIPTIONS DE RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018



ÉCOLES JEAN MOULIN ET G. DE GAULLE-ANTHONIOZ

A compter du 18 avril 2017, les inscriptions pour la rentrée scolaire 2017/2018, pour les enfants nés entre le 1er et le 31 décembre 2014, s'effectueront en Mairie de Vias au Service Scolaire.

Merci de vous munir :

- ♦ Du livret de famille
- ♦ Du carnet de santé : vaccinations obligatoires à jour
- ♦ D'un justificatif de domicile : facture EDF, Avis d'imposition... datant de-3 mois
- + le cas échéant :**
- ♦ D'un certificat de radiation délivré par l'ancienne école
- ♦ Du jugement de divorce avec attribution autorité parentale

Un certificat d'inscription sera remis aux familles et devra être présenté au Directeur de l'école Jean Moulin.

Permanence du Service scolaire :

8h30-12h et 13h-17h / 04.67.21.27.42

coordination-enfance@ville-vias.fr

- lundi toute la journée
- mardi après-midi sur RDV
- mercredi, jeudi et vendredi après-midi



RENCONTRE DES CE2 AVEC LE MAIRE

Jordan Dartier, Maire, a reçu en Mairie 23 élèves de la classe de CE2 de Madame Pesneau, en début d'année.

Après avoir gravi les escaliers de l'Hôtel de Ville, les enfants ont été accueillis dans le bureau du 1er magistrat de la commune. Fruit d'un profond travail réalisé en classe, 35 questions lui ont été posées en face à face, en toute simplicité, avec beaucoup de sérieux et une pointe de pression tout de même. De son rôle à ses fonctions, ses attributions, en passant par les projets en cours et l'avenir de Vias, rien n'a été occulté !

Répondant aux multiples questions préparées par les élèves, le Maire s'est dit ravi de les accueillir au sein de la Maison du Peuple : « Vous êtes les citoyens de demain et vous aurez peut-être un jour l'ambition de gérer notre ville. L'éducation est un pilier de la République et j'y tiens tout particulièrement, tout comme le civisme. J'ai été particulièrement heureux de vous recevoir et de partager ce moment à vos côtés. »

Cette enrichissante matinée d'échanges s'est achevée par une projection vidéo en salle d'honneur de la Mairie, une collation et une visite des bureaux administratifs.

Une superbe initiative... civique !





VISITE DU BLOCKHAUS À LA TAMARISSIÈRE

Michel Fargal, Conseiller Municipal, membre de l'association Agathoise « Agde Histoire 39-45 » a tenu à faire visiter un blockhaus sur l'unique site de la Tamarissière aux petits Viassois du Centre Aéré. 23 enfants ont découvert les vestiges du passé au cours d'une visite guidée...

Cette sortie extérieure éducative a sensibilisé les enfants au patrimoine du littoral Méditerranée. Ils se sont laissés impressionner par les traces que l'histoire a laissé derrière elle. Transmettre le devoir de mémoire est un objectif que la municipalité s'est fixée.

TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE (TAP)



Les plannings des activités périscolaires sont disponibles sur le site de la ville :

www.ville-vias.fr

Rubrique « Services municipaux / ALP/TAP »

La kermesse du TAP se déroulera le vendredi 30 juin à 17h30, école G. De Gaulle Anthonioz.

CLASSE DE DÉCOUVERTE « AU NATUREL » POUR LES ÉCOLIERS

Du 28 février au 03 mars, 72 élèves, la classe de CM1 de Mme Figa, CM1/CM2 de Mme Marin et la classe de CM2 de Mme Umbrich, de l'école élémentaire Jean Moulin, sont partis pour 4 jours à Malibert... en classe de découverte !

Le thème de ce séjour était « Astronomie Nature » avec au programme : découverte du système solaire, manipulation d'une boussole et télescope, séance de planétarium, fabrication de fusées à eau, observation des étoiles (lors d'une veillée).

Deux ½ journées étaient réservées à des temps de classe...

Les petits scolaires viassois ont pu également profiter au sein du centre, des animaux de la ferme, de la mare et du potager...

BILAN D'ACTIVITÉ DES VACANCES D'HIVER DU CENTRE AÉRÉ

Le bilan du centre aéré pour les vacances d'hiver reste très positif et les activités proposées remportent toujours un vif succès auprès des familles qui ont inscrit leurs enfants pour la première fois. Ces dernières n'ont pas manqué de renouveler l'inscription pour la période des prochaines vacances de printemps. (du 03 au 14 avril 2017).

SEMAINE DU 06 AU 10 FÉVRIER

NOMBRE D'ENFANTS 40

MOYENNE ENFANTS/JOUR 29

SEMAINE DU 13 AU 17 FÉVRIER

NOMBRE D'ENFANTS 47

MOYENNE ENFANTS/JOUR 30

FRÉQUENTATION DU CENTRE AÉRÉ SUR LES 10 JOURS DE VACANCES

DÉPENSES : 2915,22 €

RECETTES : 4241 €

INSCRIPTIONS CENTRE AÉRÉ DE L'ÉTÉ 2017 (ALSH)

Pour info : Les vacances scolaires débuteront le vendredi 07 juillet au soir et se termineront le lundi 04 septembre au matin.

Le centre aéré d'été débutera le lundi 10 juillet et se terminera le mardi 29 août 2017 au soir.

Les parents souhaitant inscrire leurs enfants doivent remplir leur demande **entre le 29 mai et le 02 juin 2017**, en retirant les fiches d'inscription directement à l'Ecole G. de Gaulle Anthonioz ou en les téléchargeant sur le site de la ville : sur le site de la ville : www.ville-vias.fr Rubrique « Services municipaux / ALSH ».

La commission d'attribution des places se réunira le 12 juin 2017. Les parents recevront une confirmation par courrier ou courriel après cette date.

CITOYENNETÉ

Ce début d'année a été marqué par une visite de terrain par Catherine Corbier, 1ère Adjointe au Maire, Jacques Bolinches, Conseiller Municipal délégué aux travaux et voiries, espaces verts et propreté, Dominique Thierry, et le référent du quartier N°2, Monsieur Thomas, pour faire un point sur l'avancée des travaux de réaménagement de la Place de la Treille (cofinancé par le Département) émanant des réunions des Comités de Quartiers : le dénivellement de la place ; la création de 15 places de parking afin d'éviter le stationnement de véhicules sur la chaussée et les trottoirs; la création d'un point de retournement et d'un lieu unique de collecte des poubelles ; le remplacement des pins par trois poiriers à fleurs : cette essence d'arbre possède un système racinaire moins développé, qui n'engendre pas de dégradations. Enfin, la rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des habitations de la place.



Voilà un peu plus d'un an, que la Municipalité, sous la houlette de Catherine Corbier, 1ère Adjointe au Maire, et de Dominique Thierry, Responsable Administratif, a mis en place **5 Comités de Quartiers**.

Espaces de concertation, d'échanges et de démocratie participative, entre Élus & Administrés, les comités œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants de la Commune.

Les référents des 5 Comités de Quartiers sont à votre entière disposition pour recenser vos questions et/ou observations.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux ou à prendre contact avec le Responsable Administratif : Dominique Thierry,
Tél. : 04 67 21 21 27
contact-population@ville-vias.fr

Ouverture du local de proximité
du lundi au vendredi de 10h à 12h
Rue de la République - Vias

Comité de quartier n° 1 (Centre ville) :

Mme Sylvie Macel sylvie.macel@laposte.net

Comité de quartier n° 2 (La Vigneronne) :

M. Norbert TOMAS
norbertdevias@gmail.com

Comité de quartier n° 3 (Salle des Fêtes / La Source) :

Mme Nadine Cabanel
(Réfèrent Nord)
nadinecabanel@hotmail.fr

M. Sébastien Gil
(Réfèrent La Source)
sebastien.gil@neuf.fr

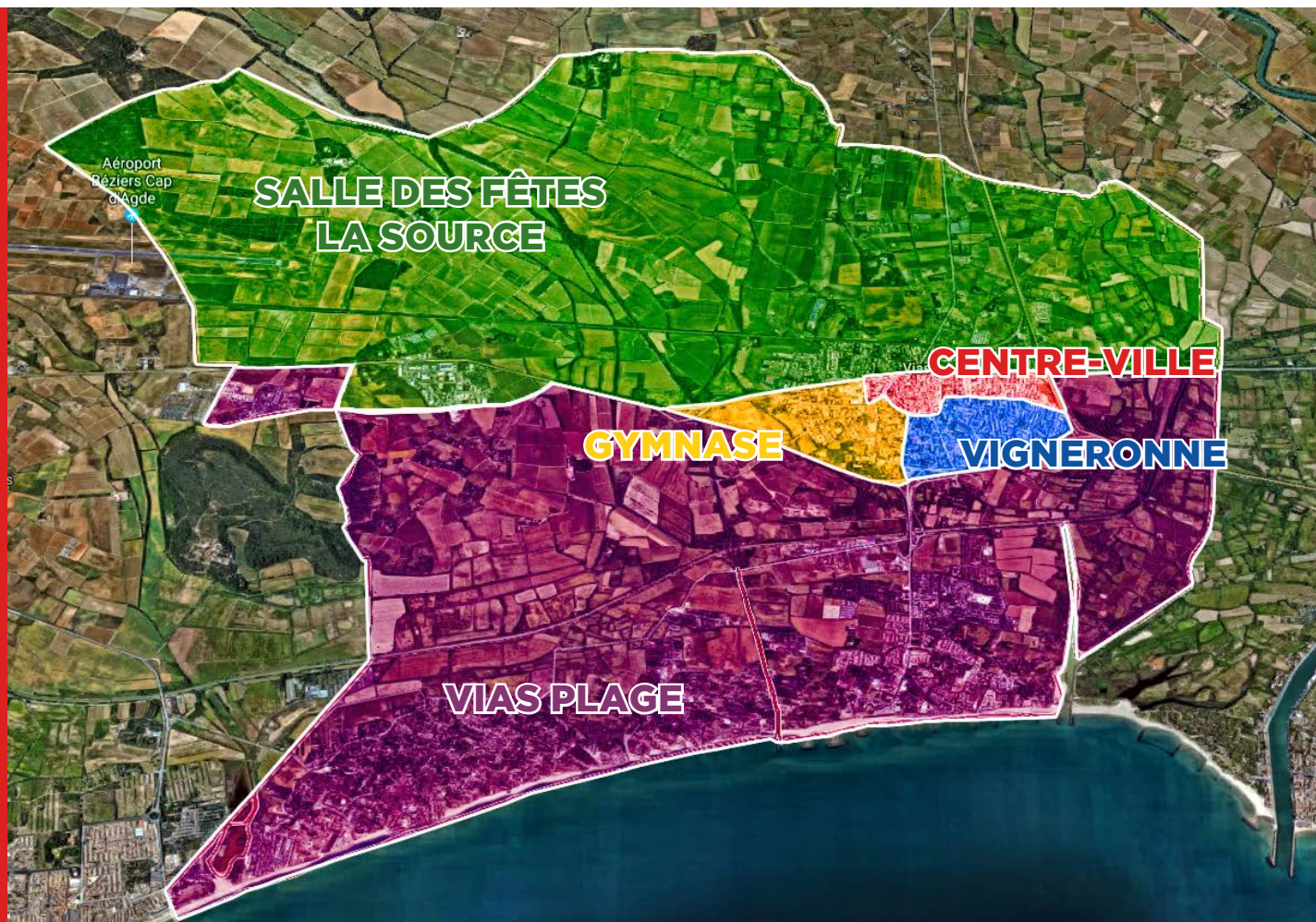
Comité de quartier n° 4 (Le Gymnase) :

M. Roger Renaudie [renaudie. roger@orange.fr](mailto:roger@orange.fr)

Comité de quartier n° 5 (Vias Plage) :

M. Jean Michel Pieri
(Réfèrent Farinette)
jmpieri@yahoo.fr

M. Joseph Marquez Santos
(Réfèrent Côte Ouest)
josemarquezsanto@yahoo.fr



Élections

OÙ VOTER ?

Bureau 1 : Mairie

6 Places des Arènes – Vias

Il concerne les boulevards de la Liberté et Gambetta (côté pair et impair), l'Avenue de Béziers (côté pair jusqu'au n° 12 inclus et tout le côté impair), le chemin de Bellevue, Chemin Carrières des Lauzerts, Rue des Tellines, Rue de l'Hippocampe, Rue des Glycines.

Bureau 2 : Bâtiment « La Vigneronne » 43 Boulevard Gambetta – Vias

Il est demandé de se garer parking Gambetta

Il concerne la portion de territoire de la commune délimitée par l'Avenue d'Agde (côté impair), le Boulevard Gambetta (exclu), le Chemin de l'Estagnol (exclu) et la RD 612.

Bureau 3 : Salle des Fêtes

22 bis Avenue d'Agde - Vias

Il concerne la portion de territoire de la commune délimitée par l'Avenue d'Agde (côté pair), ancien Chemin d'Agde, ancien Chemin de Vias à Agde, la RD 912 (nord), Chemin des Rams, Rue de l'Etoile de Mer et la RD 612 (nord).

Bureau 4 – Gymnase

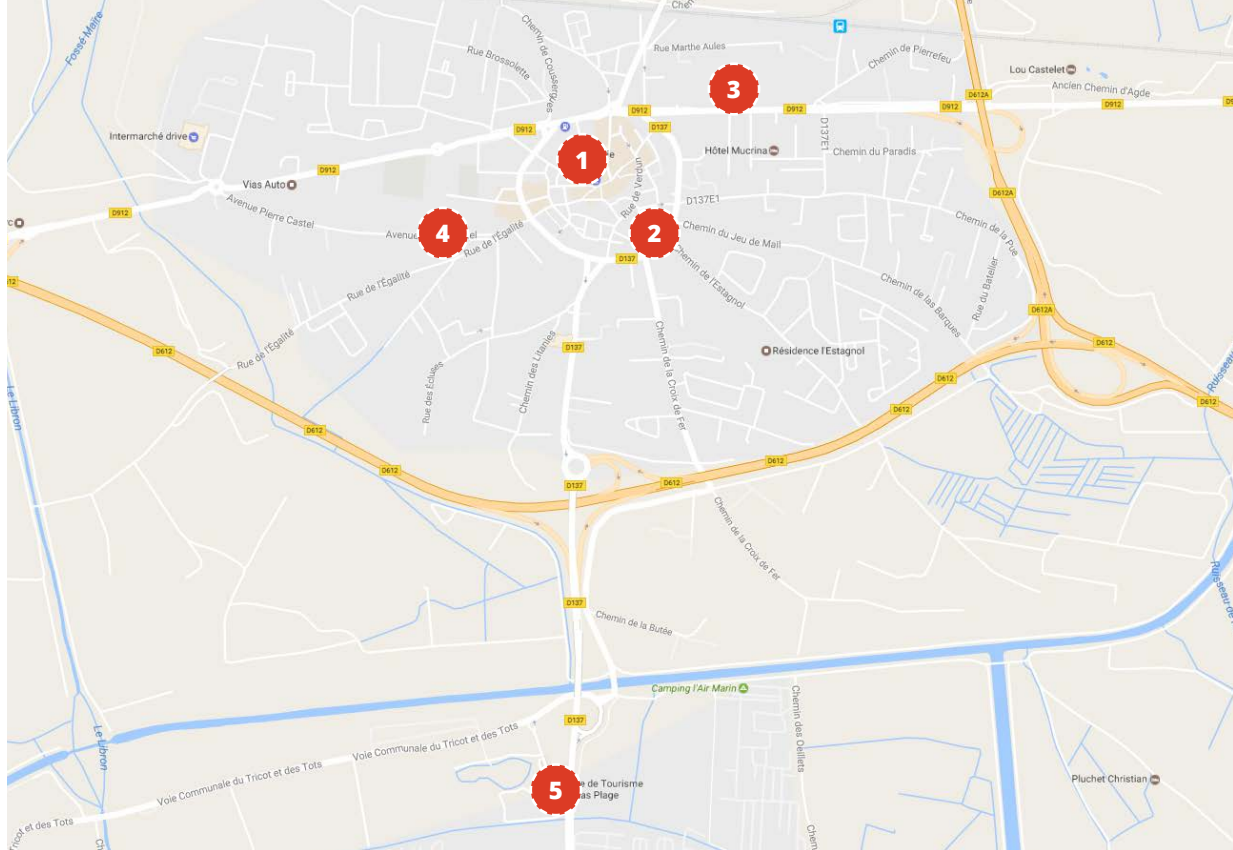
2 ter Avenue Pierre Castel – Vias

Il concerne la portion de territoire de la commune délimitée par l'Avenue de Béziers (côté pair à partir du n°14 inclus), la RD 612 (nord), le Chemin de l'Estagnol (côté pair et impair), les Boulevards de la Liberté et Gambetta (exclus).

Bureau 5 - Office de Tourisme -

249 avenue de la Méditerranée à Vias Plage.

Il concerne la portion de territoire de Vias plage



Vote par procuration

Les demandes de vote par procuration doivent être effectuées auprès :

♦ De la gendarmerie nationale, 80 chemin de Janin à Agde. Tél : 04 67 21 10 29.

♦ Du commissariat de police nationale, Avenue Général de Gaulle à Agde.
Tél : 04 67 01 02 00.

♦ Du tribunal d'instance, 93 avenue du Président Wilson à Béziers.
Tél : 04 30 17 34 00

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, la police ou la gendarmerie envoie au domicile ou au chevet de l'électeur un officier de police judiciaire qui établira la procuration. Pour cela, il convient d'adresser une demande écrite avec un certificat médical ou photocopie d'une carte d'invalidité au commissariat de police ou à la gendarmerie suffisamment tôt.

Pièces à fournir : pièce d'identité ; justificatif de domicile ; coordonnées et état civil complet du mandataire (la personne qui votera pour vous).

Modalités : Le mandant et le mandataire doivent être inscrits obligatoirement dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Il revient au mandant d'informer son mandataire de l'établissement de la procuration.

Chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France.

Délais : Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016 (SOURCE INSEE)

Suite à l'enquête de recensement réalisée en janvier et février 2016 sur notre commune, les données collectées ont été utilisées pour le calcul définitif des populations légales, actualisées tous les ans.

Au 1er janvier 2017, Vias compte **5613 habitants !**

Dont :

5529 ménages

60 Communautés (service de moyen ou de long séjour des établissements publics de santé, maison de retraite...)

24, résidants dans une habitation mobile terrestre

CITOYENNETÉ

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'article 371-6 du Code Civil qui le codifie, prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français.

L'AST (Autorisation de Sortie du Territoire) est matérialisée par la présentation du CERFA n° 15646*01 **renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale.**

L'AST doit être présentée, à chaque sortie du territoire national, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire (parent, tuteur).

Le nouveau dispositif d'AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Il s'applique également à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyages scolaires, etc...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Il ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession des autres documents de voyage requis.

En fonction des exigences du pays de destination et de sa nationalité, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit d'une carte nationale d'identité valide.

Les mineurs ressortissants d'un pays tiers qui séjournent régulièrement en France doivent être, en outre, en possession des documents permettant leur retour en France (DCEM/TIR).

L'AST est exigible quel que soit le titre de voyage présenté : le passeport seul ne vaut plus autorisation de quitter le territoire français.



CARTES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS, CERTIFICATS D'IMMATRICULATION, PERMIS DE CONDUIRE... QUAND VOS DÉMARCHES SONT À PORTÉE DE CLIC !

À compter du 07 mars 2017 les demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports se feront dans les Mairies équipées d'un dispositif de recueil.

La commune de Vias n'étant pas encore équipée d'un tel dispositif, les usagers pourront se rendre dans une des 25 Mairies suivantes (Agde, Bédarieux, Béziers, Capetang, Castelnau le Lez, Castries, Claret, Clermont l'Hérault, Frontignan, Ganges, Gignac, Juvignac, La Grande Motte, Lattes, Lodève, Lunel, Mauguio, Montpellier, Palavas les Flots, Pézenas, Mèze, Saint Martin de Londres, Saint Chinian, Saint Pons de Thomières, Sète). Néanmoins, il est toujours possible de retirer les dossiers à l'accueil de la mairie. Le personnel d'accueil est à disposition des personnes pour remplir ces formulaires.

Pour les habitants de Vias, les trois mairies les plus proches concernées sont **Agde, Pézenas et Béziers.**

Mode d'emploi :

Je peux faire ma pré-demande en ligne :
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire?slug=s-inscrire>

Je m'adresse à l'une des **25 mairies** concernées dans l'Hérault pour déposer mon dossier et prendre mes empreintes :
<http://www.herault.gouv.fr>





Remise des trophées sportifs

Vendredi 24 février dernier, Sandrine Mazars, Adjointe au Maire déléguée au Sport et finances était ravie de décerner les trophées à une trentaine de sportifs Viassois récompensant toutes les disciplines qu'elles soient individuelles ou collectives. (Tennis Club Viassois, Club des Archers Viassois, F.C. Olympique Viassois, Vias Judo, Vias Trail Running, Section gymnastique de l'Union Nationale du Sport Scolaire - Collège de Bessan, Jouteurs, Natation sauvetage, Athlétisme, Danse de salon). Une soirée dédiée aux athlètes qui se sont illustrés au cours de l'année 2016 et qui portent fièrement les couleurs de Vias.

Dans son allocution, Sandrine Mazars rappelle que le sport est un formidable outil de lien et de cohésion sociale qui permet de véhiculer des valeurs telles que la combativité, le dépassement de soi, le partage, le respect, le Fair-Play. Ces valeurs ont été mises à l'honneur au cours de cette soirée.

Vias compte actuellement pas moins de 25 associations sportives. Les sportifs, amateurs, semi-professionnels ou professionnels méritaient une récompense pour leur performance et leur investissement.



Roller Dance :
Pour une première, ce fût une réussite !

VACANCES D'HIVER SPORTIVES

Une après-midi Roller Dance a été proposée aux enfants de plus de 10 ans ainsi qu'aux enfants du centre aéré, au Théâtre de l'Ardillon : un avant-goût du carnaval puisque les jeunes pouvaient venir déguisés. Tout cela dans une ambiance musicale et rythmée!

Également au programme : Un tournoi de futsal, en partenariat avec le district de l'Hérault réunissant 136 participants, des jeux de raquettes, des Olympiades, du tambourin, de la marche nordique, de l'athlétisme...

Au total, 31 adolescents Viassois, 206 jeunes et une vingtaine de Seniors ont participé aux activités sportives.

VACANCES SPORTIVES DE PRINTEMPS

VACANCES SPORTIVES DE PRINTEMPS

Du lundi 3 au vendredi 7 avril 2017

GRATUIT*

Gym senior - Base Ball - Basket - Futsal - Gymnastique - Tambourin
Jeux de raquettes - Sortie vélo - Marche nordique - Char à voile

Du lundi 3 au vendredi 7 avril 2017

**Gym senior - Base Ball - Basket
Futsal - Gym - Tambourin
Jeux de raquettes - Sortie Vélo
Marche Nordique - Char à voile**

Planning des activités sur
www.ville-vias.fr / Rubrique Sport

Renseignements et réservation

Service des Sports
Gymnase Victor Bernado

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h & de 14h à 16h

Tél : 04 67 21 94 86 ou 06 37 13 16 22



Tournoi de Futsal au Gymnase

VIE MUNICIPALE



Plus belle ma commune
Programme départemental des Villes et Villages fleuris

Diplôme 2016

décerné à

Vias
troisième catégorie
2^e prix

Fait à Montpellier, le 23 mars 2017
Le Président du Conseil départemental
Député de l'Hérault

Cérémonie de remise des prix « Villes et villages fleuris »



Jeudi 23 mars dernier, Jacques Bolinches, conseiller municipal délégué aux travaux et voiries, espaces verts et propreté, aux côtés de Kléber Mesquida, Président du conseil départemental de l'Hérault, des élus de la commission départementale, et d'Aurore Huerta, responsable des espaces verts sur la commune de Vias, se sont rendus à l'Hôtel du Département de Béziers pour la remise du diplôme 2016 « Plus belle ma commune – Programme départemental des villes et villages fleuris ».

86 communes étaient inscrites au Palmarès 2016, 32 se sont vues attribuer un prix. Le deuxième prix des titres départementaux dans la 3^{ème} catégorie (communes de 5 001 à 30 000 habitants) a été décerné à la commune.

Au programme de cette matinée : la projection sur le thème de « l'abeille et les insectes pollinisateurs » a permis de sensibiliser les communes sur la biodiversité (fauchage tardif des bords de route permettant d'augmenter la diversité des insectes, loi sur le zéro phyto, accompagnement des scolaires et bénévoles, création de jardins collectifs et haies mellifères) et sur le rôle des abeilles dans la pollinisation des plantes à fleurs. A cette occasion, chaque commune inscrite en 2016 a reçu un hôtel à insectes.

La participation à l'édition 2017 est d'ores et déjà engagée !



VIAS TERROIR FLEURI 1ERE EDITION

Dimanche 16 avril prochain, de 10h30 à 16h30, rendez-vous Place du 11 novembre pour la première édition de Vias Terroir Fleuri.

L'occasion de rencontrer des producteurs de pays (miel, huile d'olive, huîtres, fromage, escargots, safran, chocolat au champagne, vin, bière...), des pépiniéristes, des fleuristes et des commerçants de la filière paysagiste, des artisans (poterie), de déguster des produits locaux, de découvrir différents artisans, de flâner et d'offrir une sortie conviviale en famille.

Pour les plus gourmands, vous pourrez déguster des crêpes, des gaufres et des spécialités réunionnaises.

Renseignements : 04 67 21 87 77



Les marchés de Vias

MARCHÉ ESTIVAL

COEUR DE VILLE !

DU 5 AVRIL AU
27 SEPTEMBRE 2017



**LES MERCREDIS
ET SAMEDIS MATIN**

Vias

MARCHÉ ESTIVAL

Tous les mercredis et samedis
du 05 avril au 27 septembre 2017
centre-ville de Vias

MARCHÉ

NOCTURNE & ARTISANAL

18h-00h - Mardis soir
Du 4 juillet au 29 août

COEUR DE VILLE !



RENSEIGNEMENTS MAIRIE :
TEL : 04 67 21 92 92
E-mail : secretariat.elus@ville-vias.fr

Vias

MARCHÉ ARTISANAL NOCTURNE

Tous les mardis
du 4 juillet au 29 août 2017
à partir de 18h - Coeur de Ville

**MARCHÉS DES
PRODUCTEURS DE PAYS**

VIAS PLAGE - FRONT DE MER

Les lundis du 12 juin au 18 septembre 2017
de 8h30 à 12h30



RENSEIGNEMENTS MAIRIE :
TEL : 04 67 21 92 92
E-mail : secretariat.elus@ville-vias.fr

Vias

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Tous les lundis matin de 8H30 à 12H30
du 12 juin au 18 septembre 2017
Vias Plage.

VIE MUNICIPALE



RALLYE DU MUGUET

Le week-end du 29 et 30 avril prochain, se déroulera à Vias la 1ère édition du « Rallye du Muguet ».

Samedi 29 avril à Vias Plage :

14h00 - Départ de la balade
(Centre du Libron)
17h00 - Retour parking des 3 plages
17h30/18h30 - Fun Games

Dimanche 30 avril à Vias et Vias Plage :

11h45 - Bénédiction des scooters
(Parvis de l'Église - Vias)
13h45 - Départ de la balade
(Centre du Libron - Vias Plage)
18h30-19h00 - Retour Vias Plage
pour la remise des prix
(Centre du Libron)

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins des clients, la société ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique ce qui entraînera une ou plusieurs coupures d'électricité, le **mardi 25 Avril 2017 de 08h00 à 12h00**. Les quartiers concernés sont :

23 Chemin des Claux ; 21 au 23, 18, 23B Boulevard de la Liberté ; 1 au 15, 2 au 18, 15 B ; 1B, 7B 6B, 15B, 20T Avenue Pierre Castel ; Avenue Jean Manzanera : 21B ; 1 ; 695 ; 2 au 8 ; 12 au 14, 1Q ; 1T Rue de l'Egalité ; 7 et 7Bis Avenue Pierre Castel ; 4 au 10 Impasse de la Cresse ; 1 au 7 Chem. De la Cresse ; Domaine de Roque-Haute ; 19 au 25 Chem. Des Claux ; Avenue de Béziers ; Domaine de Marion.

N° VERT

Les services techniques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont mis en place un numéro vert à destination des élus des communes afin de garantir d'un support technique permettant de résoudre des problématiques liées aux compétences communautaires « propreté voirie » et « espaces verts ».

Les usagers souhaitant faire part de doléances peuvent contacter M. Dominique Thiery - Local de Proximité - Rue de la République du lundi au vendredi de 10h à 12h

Tél : 04 67 21 21 27

Mail : contact-population@ville-vias.fr

NOUVEAUX HORAIRES POUR LA POSTE

Depuis le 27 février, le bureau de Poste de Vias a changé ses horaires :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h & de 13h30 à 16h30 ;
le mardi de 9h à 12h et de 15h à 16h30 ; le samedi de 9h à 12h.

Nécrologie

Portrait de Robert Calmés



Le 08 février 2017, une figure viassoise a disparu ! Pendant de longues années (2 mandats en qualité de Maire Adjoint sous la municipalité du Docteur Vieu, et 3 mandats également en qualité de Maire Adjoint sous la mandature de Michel St Blancat), cet homme a œuvré sans relâche à la défense de ce qui était au départ le premier pilier de l'économie locale : la viticulture.

Resté fidèle à ses origines, à ses racines, à ses convictions, ce républicain sincère s'est également impliqué pour la défense de notre école communale.

Portrait de André Bessière

« Un grand résistant nous a quitté »



André Bessière est né en 1926. A 15 ans, il s'engage dans la résistance pour rejoindre une poignée d'obstinés de tous âges, de toutes conditions sociales, ou d'opinions politiques, qui refusent la défaite et se retrouvent en De Gaulle.

Il est arrêté ; et le 27 avril 1944 il est dans le convoi qui s'ébranle en gare de Compiègne pour la déportation en Allemagne.

Libéré par les Russes le 07 mai 1945, il contracte le typhus. Guéri, il s'engage dans l'Armée et se retrouve parmi les troupes d'occupation en Allemagne. Réformé en 1948 pour raison de santé, il devient ingénieur, fonde sa propre entreprise et dans les années 60 participe à d'importants travaux dans le Constantinois, vivant le drame Algérien jusqu'à son terme.

Titulaire des plus hautes distinctions nationales : Médaille de la Résistance, Palmes Académiques, Ordre National du Mérite, Légion d'honneur, il s'est éteint le 05 janvier dernier à Vias entouré de l'affection de son épouse Danièle, de tous ses proches, et de très nombreux Viassois reconnaissants.

À leurs épouses et familles respectives, nous renouvelons nos plus sincères condoléances.

LE SERVICE URBANISME FAIT PEAU NEUVE

A l'aube des nombreux changements à venir en matière de réglementation d'urbanisme pour la Commune de Vias, les locaux se devaient également de se moderniser afin d'accueillir au mieux leur public.

Les agents du Service Urbanisme, Police de l'Urbanisme et Foncier vous reçoivent désormais dans leurs bureaux rénovés du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ainsi que les lundi et mercredi après-midi de 13h00 à 17h00.**

La permanence téléphonique s'opère en continue du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Service Urbanisme : 04 67 21 21 24

Service Police de l'Urbanisme : 04 67 21 92 78

Service Foncier : 04 67 21 87 65

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS

En novembre dernier, la commune de Vias, en accord avec le SIVOM et l'Association « Le chat agathois », s'est engagée à signer une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis. La stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats face à l'euthanasie, opération inefficace contre la pullulation. Le but de cette stérilisation est de stabiliser automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les nuisibles. Elle enrayera également le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

A savoir qu'un chat stérilisé, présent sur un site, empêche tout autre félin de s'y introduire.

La ville s'engage à procéder à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur et uniquement cette population.

La prochaine campagne aura lieu pendant les mois **d'avril et mai** sur Vias et Vias Plage. Des pièges seront placés sur la commune à des endroits bien définis et en fonction des priorités. Il est donc demandé aux propriétaires de chats de surveiller leurs animaux de compagnie pendant cette période.

Les particuliers ayant la présence de chats errants sur leur propriété sont invités à contacter par téléphone le 06 82 38 19 09 (laisser message) ou par mail: brigitte.pontier@wanadoo.fr.

Pavillon bleu 2017



Le Pavillon Bleu, c'est quoi ?

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de deux types de critères : les critères essentiels (minimum exigé) et les critères optionnels répartis eux-mêmes en 4 catégories (éducation à l'environnement et général, gestion du site, gestion des déchets, gestion de l'eau et du milieu).

La commune a fait acte de candidature auprès de la commission d'attribution du Pavillon Bleu afin d'obtenir la labellisation.

Lors d'une visite, le jury a validé toutes les infrastructures des plages en prenant également compte de l'environnement.

La représentante de cette commission a félicité les efforts de la commune notamment pour :

- ♦ l'accessibilité des sanitaires et de la plage (cheminement d'1 km par un tapis semi-rigide aux PMR),
- ♦ les douches,
- ♦ l'accès pour les véhicules de secours,
- ♦ les emplacements de parking proches de la plage,
- ♦ le nettoyage des plages mécaniquement et manuellement.

Suite à cette visite, la commission a été très optimiste pour l'obtention de ce label et nous a confié que Vias pouvait se féliciter de ses infrastructures par rapport à des stations voisines.

A noter que depuis 1993, aucune démarche en ce sens n'avait été faite !

EAUX DE BAIGNADE 2016

Bilan satisfaisant pour les eaux de baignade du littoral Viassois

Le profil des eaux de baignade, classées comme étant de qualité bonne, suffisante ou insuffisante, sont régulièrement révisé ou actualisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

La fréquence et l'ampleur des révisions doivent être adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollutions auxquels est exposée l'eau de baignade.

L'article D.1332-22 du code de la santé publique en définit les fréquences de révision.

A Vias, au cours de la saison 2016, 34 prélèvements des eaux de baignade ont été réalisés à 4 endroits différents : sur la côte Ouest, à Farinette, Plage Chemin des Rosses et du canal à la mer

Le bilan fait apparaître que les eaux de baignade des plages étaient d'excellente qualité.

Bilan annuel disponible en ligne sur le site de l'ARS Occitanie (Agence Régionale de Santé) : <http://www.ars.occitanie.sante.fr/Herault.192483.0.html>



Vœux à la population

C'est devant une salle comble, que le 1er magistrat de la commune, entouré des élus, des jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes, et de Miss Languedoc Roussillon 2015, a prononcé ses « vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2017 ». L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les derniers chantiers majeurs de 2017.

Le Maire a ensuite remis la médaille de la ville à cinq citoyens qui se sont distingués par leur action économique, sportive ou sociale :

Patricia et Serge Serin, gérants durant 24 ans de SOVEMAT, retraités, **Dorian Lairi**, pour son parcours sportif exceptionnel en Athlétisme, l'ayant conduit jusqu'à la finale du premier Championnat d'Europe en catégorie Cadet, **Annie-France Lis**, pour son engagement en faveur de l'action sociale, pour son bénévolat au sein du CCAS de Vias au service des plus nécessiteux, et **Thierry Lognos**, joueur de haut niveau reconnu, avec 27 victoires à son palmarès, ont reçu la Médaille de la Ville.



Carnaval de Vias les 16, 17 et 18 février 2017



Remise du chèque au profit de l'AFM Téléthon de 7411 €



19 mars 2017 : Cérémonie commémorative du cessez-le-feu en Algérie du 19 mars 1962



VIE ASSOCIATIVE



NOUVELLE ASSOCIATION « LES AMIS DE LORCA »

Depuis plusieurs mois des Viassois de descendance espagnole ont émis le souhait de resserrer les liens entre les villes de Lorca (en Espagne) et Vias.

C'est ainsi que l'association «Les Amis de Lorca» a vu officiellement le jour le 1er décembre 2016.

Sous l'impulsion de Mme SANCHEZ RUIZ Marie, Conseillère Municipale déléguée aux personnes âgées, et M. RUIZ Michel une assemblée constitutive s'est tenue le mardi 21 février à 19h à la salle des Fêtes de Vias.

Au cours de cette réunion, un conseil d'administration et un bureau ont été désignés.

Cette association est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent la soutenir et s'impliquer bénévolement et/ou financièrement. Elle a pour but et pour vocation de valoriser et développer des échanges culturels, sportifs, amicaux, humains, la promotion touristique, les relations socioprofessionnelles, d'organiser des séjours scolaires, de créer des liens d'amitiés, de partager des moments forts comme les fêtes et événements entre Lorca et Vias.

Un premier contact a été établi en mars 2016 : une délégation Viassoise s'est rendue à Lorca pour rencontrer le Maire, M. Francisco Jodar Alonso et ses conseillers municipaux.

Présentation du bureau et du conseil d'administration :

Présidente : Mme SANCHEZ RUIZ Marie
Vice Présidente : Mme RAMIA Mercedes
Secrétaire : M. RUIZ Michel
Trésorière : Mme CLERC Julie

Le montant annuel de la cotisation d'adhésion est de 10€ par personne.

Pour adhérer à cette association, contactez :

Marie RUIZ-SANCHEZ : 06 15 49 87 35

Michel RUIZ : 06 07 71 39 90 / michel34420@gmail.com

ASSOCIATION « LA BOULE JOYEUSE »

L'assemblée générale de « La Boule Joyeuse de Vias » s'est tenue le vendredi 9 décembre à la Salle Yvon Vieu, en présence de Jordan Dartier, Maire, et de Gilbert Gimbernât, Adjoint au Maire délégué au personnel communal et aux relations humaines.

Au cours de cette réunion, un tout nouveau bureau a été désigné. 12 membres le composent. 4 d'entre eux ont intégré l'association après s'être volontairement présentés.

Président : Claude Camp
Vice-Présidents : Gimbernât / Mas / Rondeau
Secrétaire : Jean Szymendera
Trésorier : Joël Forte

A l'issue de l'assemblée, Jean-Luc Sentein, Luis Denis et Marcel Garnier, vainqueurs du challenge municipal, se sont vus remettre des médailles.

Calendrier des Concours de pétanque avec « la Boule Joyeuse »

L'Association « La Boule Joyeuse » organise des concours et des challenges officiels au niveau départemental :

Mardi 11 avril : Triplette 55 +

Jeudi 18 mai : Challenge Jean-Pierre Courdial

Dimanche 11 juin : Triplettes « Promotion »

Dimanche 02 juillet : Triplettes seniors Masculin et Doublettes seniors Féminines

Vendredi 21 juillet : Triplettes mixtes

Jeudi 03 août : Triplettes seniors

Mardi 15 août : Doublettes seniors

Lundi 21 août : Doublettes Féminines et Triplettes seniors

(Du 15 mai au 15 septembre, les concours débutent à 15h.)



ASSOCIATION « AJVC » (Association Jumelage Vias Châtel)

La prochaine assemblée générale de l'association AJVC, aura lieu le **mardi 25 Avril 2017 à 18h** à la Salle des Fêtes - Avenue d'Agde - Vias. Elle sera ouverte à tous les Viassois.

A l'ordre du jour : le compte-rendu moral, les prévisions 2017/2018, compte-rendu financier, questions diverses et encaissement des cotisations.



ASSOCIATION « ST HUBERT CLUB VIASSOIS »

Ouverture de la saison de pêche « No kill » au plan d'eau de la Source depuis le 1er février.

La pêche est ouverte tous les jours, du lever du jour jusqu'à la tombée de la nuit.
La détention de la carte de pêche est obligatoire pour la pratique de cette activité. Vous pouvez vous la procurer directement sur place – Maison Communale au plan d'eau « La Source » ou auprès du président du club, M. Jean Claude Gavarini au 06 28 27 72 59.

Les tarifs varient de 5€ (journée) à 35 € (année).

Les inscriptions s'effectuent sur place dès 7h30. Le concours se déroulera de 9h à 12h.
La fermeture de la pêche, au plan d'eau de la Source, est programmée pour **le dimanche 26 novembre 2017 à 18h.**

CALENDRIER DES CONCOURS DE PÊCHE CHALLENGES MUNICIPAUX :

Dimanche 23 avril
Dimanche 14 mai
Dimanche 18 juin
Dimanche 16 juillet
Dimanche 13 août
Dimanche 3 septembre

AGENDA DES EXPOSITIONS À LA GALERIE D'ART

Du 10 au 20 avril : Marie-Claude Morlot – Galerie d'art - Du lundi au vendredi de 10h à 12h & de 16h à 18h30, dimanche matin de 10h à 12h.

Du 22 avril au 02 mai : Exposition de l'Association « Atelier Viassois » tous les jours de 10h à 12h & de 16h30 à 18h30. Fermé Dimanche après-midi.

Du 03 au 13 mai : Exposition de l'Association « Palette et Couleurs » tous les jours de 10h à 12h & de 16h à 19h. Fermé le dimanche après-midi et jours fériés.

Du 15 au 24 mai : Exposition de peinture et modelage des Manotas de la Fabo
Du lundi au vendredi de 10h à 12h & de 16h30 à 19h, dimanche matin de 10h à 12h.

Du 26 mai 06 juin : Exposition de l'Association « Gaïa » Tous les jours sauf le dimanche de 9h30 à 12h & de 16h30 à 19h

Du 08 au 18 juin : Exposition de l'Association « De fil en aiguille » - Tous les jours de 10h à 12h & de 16h30 à 18h30

Du 20 au 30 juin : Exposition de l'Association « Comme chez soie » - Tous les jours de 10h à 12h30 & de 16h à 18h30 sauf le dimanche

Du 1er au 10 juillet : Exposition de David Montoro (horaires communiquées prochainement)



ASSOCIATION « FCOV »

Tournoi Ascension du FCOV
du 25 au 27 mai 2017

Tournoi Pentecôte FCOV
du 03 au 05 juin 2017

ACTION SOCIALE



Mutuelle Communale

La Municipalité propose une mutuelle communale destinée aux particuliers, retraités, commerçants ou artisans, professions libérales et permettant le meilleur qualité / prix et offrir un service dans la continuité.

Le cabinet « Cap Assurance Santé » spécialisé en mutuelle Santé et mandatée par la ville travaille avec plusieurs compagnies d'assurances pour offrir aux administrés le meilleur choix au niveau des garanties en toute impartialité et en fonction de plusieurs critères : âge, composition familiale, régime social.

Une permanence est organisée par Mme Mauricette Zilbermann - Conseillère clientèle en assurances - tous les 3ème vendredis de chaque mois en mairie.

Pour plus d'information : 06 15 49 87 35



LA FÊTE DES VOISINS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vias participera au 18ème anniversaire de la Fête des Voisins le **vendredi 19 mai 2017**. Toutes les personnes intéressées peuvent se manifester et s'inscrire auprès du CCAS de Vias **jusqu'au Mardi 9 mai** au sein des locaux situés 1 Rue Victor Hugo à Vias.

Dans le cadre de cette manifestation, différents accessoires publicitaires pourront être mis à votre disposition...

En cas de besoin de matériels spécifiques (tables, chaises), le retrait pourra s'effectuer le Jeudi 18 mai de 8h à 12h au Gymnase Victor Bernado.

FORUM DE L'EMPLOI



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Vias, en partenariat avec le Point Information Jeunesse (PIJ) de Portiragnes, a organisé le Forum de l'Emploi Saisonnier, samedi 11 mars à la salle Jean Ferrat de Portiragnes.

Pascale Genieis-Toral, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales, entourée de Marie-Sanchez-Ruiz, Conseillère Municipale déléguée aux personnes âgées, Franck Lévêque, Directeur du CCAS de Vias, et de Béatrice Bouttes, Adjointe au Directeur, était présente pour l'occasion.

350 demandeurs d'emplois et 45 employeurs ont été comptabilisés au cours de cette matinée ! De nombreux secteurs d'activités étaient représentés tels que la grande distribution, les activités de loisirs, la restauration, l'hôtellerie, les campings, l'aide à la personne, l'entretien, mais aussi les différents corps d'Armées (Terre, Marine, Air) avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA), sans oublier l'aéroport Béziers Cap d'Agde, qui faisait son entrée cette année. La Mission Locale et la Maison du Travail Saisonnier ont apporté une aide précieuse à l'organisation de cette journée.

L'utilité de ce forum n'est plus à démontrer. En concrétisant l'avenir des demandeurs d'emploi, il participe à donner de l'espoir à ces jeunes en recherche de travail, qui se sont fortement mobilisés pour la circonstance. Un véritable succès pour cette édition 2017 ; un partenariat à pérenniser entre les deux communes !

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS LE 28/02/2017

Organisée par le CCAS et la Maison du Travail Saisonnier représentée par la directrice Mme Bourdette, cette rencontre a été l'occasion d'échanges avec les demandeurs d'emplois de la commune intéressés par cette opération et prêts à s'engager dans une démarche de professionnalisation.

Par ailleurs, des entretiens individuels ont été proposés à la suite de cette rencontre au sein des locaux du CCAS, et des informations relatives aux différents forums emplois organisés sur le secteur ont été diffusées.

ÉCONOMIE LOCALE

AÉROPORT BÉZIERS CAP D'AGDE

En février dernier, l'aéroport a obtenu la certification européenne des mains de Philippe Ayoun, Directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, pour s'être engagé dans le processus d'homologation des infrastructures et des procédures.

L'aéroport Béziers Cap d'Agde est géré et détenu par un Syndicat mixte (soutenu par la région Occitanie depuis 2013) regroupant plusieurs Communautés d'Agglomération (dont la CAHM) et le département de l'Hérault.

Deux nouveaux partenaires (la CCI Hérault et la Communauté d'Agglomération Thau Agglo) ont rejoint le Syndicat mixte de l'Aéroport Béziers/Cap d'Agde présidé par Frédéric Lacas.

Trois projets majeurs ont été lancés :

- L'extension du Hall-Départ de l'aéroport de 200 m², dès le printemps 2017, permettant de fluidifier les opérations d'assistance en escale et d'inspection filtrage des passagers et bagages.

- L'accueil de 300 000 passagers visés à l'horizon 2020

- Création d'une Zone d'Activité Economique pour accueillir des entreprises

En 2016 le trafic aérien a été stabilisé au-delà de 243 000 passagers. Pour l'année 2017, 250 000 passagers sont attendus soit 2,5 % supplémentaire grâce notamment à l'ouverture d'une nouvelle ligne Londres Stansted / Béziers Cap d'Agde

Cet été, à partir de juillet 2017, à raison de 3 vols – soit 6 liaisons par semaine, la Compagnie Low Cost « Ryanair », première compagnie aérienne européenne, ouvre une nouvelle ligne Londres Stansted (3ème aéroport de Londres) pour visiter la capitale anglaise, et 2 à 3 vols par semaine sur Manchester.

L'aéroport propose 8 destinations avec cette même compagnie : Londres Luton, Bristol, Manchester, Edimbourg, Stockholm, Düsseldorf, Londres Stansted et Paris Beauvais.

La liaison « Paris-Beauvais » exploitée par la Compagnie Low Cost, et suspendue entre novembre 2016 et mars 2017, a décidé de reprendre ces vols pour l'hiver 2017/2018 à raison de 3 allers retours par semaine.

L'aéroport Béziers Cap d'Agde favorise la création d'emplois et génère de fortes retombées économiques dans l'économie régionale ; Il est également vecteur d'attractivité et de développement



ÉCONOMIE LOCALE

LOIC BONNET, UN ÉLECTRICIEN BRANCHÉ

Il a 22 ans et une énergie débordante. Rien ne destinait Loïc à exercer dans les secteurs de la climatisation et de l'électricité. Et pourtant, il excelle dans ces disciplines !

Loïc obtient avec mention son Baccalauréat Sciences Technologiques de la Gestion (STG) en 2012. Issu d'une famille d'artisans, il décide de changer totalement d'horizon en renouant avec ses premières passions : le bricolage et l'électricité, transmises par son grand-père dès son plus jeune âge. En 2013, Loïc obtient son Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) préparation et réalisation d'ouvrages électriques. Employé pendant trois ans dans une entreprise d'électricité Agathoise, il en profite pour se spécialiser et décroche l'attestation de manipulation des gaz frigorifiques.

2017 : nouvelle année, nouveau départ ! Depuis janvier, sa jeunesse et son dynamisme l'ont propulsé à la conquête de la vie professionnelle : Loïc a créé sa propre société.

Ce Viassois d'origine réalise tous vos projets électriques, rénove et remet toutes vos installations en conformité. Grâce à sa spécialisation dans le domaine de la climatisation, il effectue également tous vos travaux de pose ou de remplacement de climatiseur / chauffage. Compétent dans la « petite électricité », il installera vos câbles informatiques, antennes, et divers automatismes tels que les systèmes de portails électriques. Son activité s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Loïc propose un service de qualité, exécuté avec soin et expérience. Entièrement disponible, il vous dépanne 7 jours/7 et 24 heures/24. Contactez-le aux coordonnées ci-contre !



EURL Loïc Bonnet
Electricité - Climatisation
Automatismes - Antennes -
Câblages Informatiques
06 58 73 07 00
l.bonnet34@hotmail.fr
6 Rue Jean Jaurès - 34450 Vias

DES LÉGUMES BIOS A VIAS !

Parce qu'ils veulent retrouver du sens, 2 jeunes agriculteurs se sont lancés avec enthousiasme dans le maraîchage bio.

Eike Althaus et Anthony Martin se sont installés côte à côte, dans un esprit d'entraide. « Nous sommes aujourd'hui dans une démarche agro-écologique. L'agriculture bio est respectueuse de l'environnement et de la santé du consommateur : ses techniques préservent la qualité des sols, la biodiversité, l'air et la qualité de l'eau. Avec l'agro-écologie, on tend plus vers une agriculture en totale harmonie avec la nature et les hommes. Nous sommes pour un développement agricole durable ! » Ils visent ainsi à se rapprocher au maximum des conditions de vie naturelles des plantes et des animaux : favoriser le recyclage, l'amendement naturel avec du compost fait maison, les couches chaudes pour hâter les semis au printemps, les semences bio de préférences de variétés anciennes pour préserver la biodiversité et bien sûr s'interdisent l'utilisation de tous produits chimiques. « Nous préparons du purin d'ortie, du purin de prèles ou de la décoction d'ail comme engrais, fongicides ou pour repousser les pucerons ! » Vous l'aurez compris, tous leurs légumes sont cultivés avec amour.

Retrouvez les dès le mois de mai, sur le marché de Vias, le samedi matin.

Vous pouvez aussi vous rendre à leur potager (rue de l'égalité, direction La Cresse, à gauche avant le pont !) pour acheter directement leurs produits de saison : oignons de Tarassac, oignons cévenols, trois à quatre variétés de pommes de terre, des tomates issues de variétés anciennes, aubergines, poivrons, petits pois ...



LE VIEUX LOGIS

Après quelques mois de fermeture, le restaurant a ré-ouvert ses portes pour la saison. Cette demeure classée du XIII^{ème} siècle, a abrité autrefois les Evêques d'Agde et a été réhabilitée en 1967 avec notamment la mise en valeur de la monumentale cheminée en pierre basaltique.

Depuis maintenant plus de 10 ans, c'est Ariane et Vincent qui ont repris le flambeau avec une cuisine traditionnelle gourmande et raffinée, pour le plus grand plaisir des gourmets : huîtres gratinées au Noilly Prat, poêlon de moules persillées, viandes de l'Aubrac, sélection de vins du Languedoc... La spécialité du « Vieux Logis » : les « moules farcies » ! Il faut dire que les secrets de cette recette ont été transmis directement par Georgette Bénézis, la cuisinière de ce restaurant familial ouvert en 1969.

De juin à septembre ouvert tous les soirs à partir de 19h, le midi ouvert le mardi, jeudi, vendredi et dimanche.

De mars à juin et d'octobre à décembre, ouvert tous les jours sauf le mercredi et le jeudi midi et samedi midi.

25, rue de la République
Réservation conseillée
Centre historique de Vias – 04 67 21 77 56



RÉSOLOG

Rémi Lasalle a créé sa société informatique «Résolog» en mars 2006. Fort d'une expérience acquise depuis plus de 10 ans, il propose aux entreprises un savoir-faire exceptionnel dans le domaine informatique.

Rejoint depuis janvier par Laurent Lavie, l'activité principale de ces 2 entrepreneurs repose sur la maintenance informatique pour les TPE/PME avec une spécialisation pour les cabinets comptables.

Les services proposés sont variés : l'installation de matériels en réseaux (*serveurs, postes de travail*), la mise en place de systèmes de sauvegardes automatiques en ligne (*revendeur de solutions Cloud*) ou sur site dans les locaux du client (*disques durs NAS*...), la revente de logiciels de gestion comptabilité EBP, la réparation d'ordinateurs et de matériels informatiques en tous genres pour le particulier, avec un délai d'intervention de 24h !

«En projet pour cette année, le développement des activités de l'entreprise notamment dans le domaine médical et la vidéo surveillance privée»

RESOLOG

Rémi Lassalle et Laurent Lavie
06 89 48 66 54 / 04 34 53 21 81
19 chemin de la Pue
Résidence Patio Del Sol 34450 Vias
contact@resolog.com
www.resolog.com



ENVIRONNEMENT

ZERO PHYTO PESTICIDES INTERDITS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017

Dans le cadre de la loi Labbé : loi n°2014-110 du 6 février 2014 « Zero Phyto » et depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales ont interdiction de procéder à l'entretien des bords de route, jardins, ronds-points, nettoyage des abords de bâtiments municipaux et écoles par l'usage des pesticides.

Les services des espaces verts de la CAHM n'utilisent plus de produits chimiques pour désherber. Seul l'usage de produits biologiques est utilisé. La végétation et les plantes poussent librement au bord des routes, autour des arbres, etc... Il ne s'agit pas d'un défaut d'entretien ou d'un oubli mais d'une nouvelle technique pour préserver l'environnement.

En effet, les produits chimiques réduisent dangereusement la biodiversité et détruisent les équilibres écologiques. Ils sont également néfastes pour la santé : des traces de ces produits se retrouvent dans l'eau, l'air, toute la chaîne alimentaire, et les cultures. C'est la raison pour laquelle, il est demandé aux particuliers d'entretenir eux-mêmes leur devant de porte soit par arrachage soit par incinération des mauvaises herbes. En 2019, ils ne pourront plus utiliser de produits chimiques pour le potager et/ou le jardin.

Des techniques naturelles et mécaniques sont possibles : choisir des plantes adaptées à notre climat méditerranéen (nécessitant moins d'eau), maintenir une bonne humidité en paillant le sol, profitez de ce que nous donne la nature en sollicitant les insectes (muret en pierres ou un tas de bois, construction d'abris à insectes avec des matériaux de récupération du jardin).

CHENILLES PROCESSIONNAIRES : QUELQUES PRÉCAUTIONS À PRENDRE !

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa* Schiff) est un ravageur bien connu des forestiers comme du grand public. Les risques concernent surtout la santé humaine et animale en milieu urbain et périurbain : pour le particulier, il s'agit de préserver l'esthétique de son jardin ou parc, mais aussi de protéger les personnes et les animaux domestiques.

Chaque année, avant la fin du mois de mars, les propriétaires de parcelles où sont implantés des arbres (type résineux, cèdres, chênes, etc...) sont tenus de supprimer les cocons élaborés par les chenilles processionnaires en respectant toutes les mesures de sécurité nécessaires soit par produits appropriés homologués, soit mécaniquement ou par piégeages avec incinération ou tout autre moyen adapté.

Conformément à l'arrêté municipal du 23 février 2017, toute infraction constatée fera l'objet d'un procès-verbal. A défaut de la réalisation de ces travaux par les propriétaires, ceux-ci seront effectués par la commune qui exercera une action récursoire afin de recouvrer l'ensemble des frais qu'elle aura alors engagés.

DÉPÔTS D'IMMONDICES : STOP AUX INCIVILITÉS !

Suite à la recrudescence de dépôts sauvages d'encombrants, de débris provenant des travaux publics et particuliers ou d'ordures ménagères, de containers stagnants, volés ou non entretenus par leurs propriétaires, en cœur de ville et en périphérie (campagne environnante) la municipalité rappelle que tout acte d'incivilité est passible de lourdes sanctions.

L'arrêté municipal 2015-62 du 25 février 2015 vise notamment à sanctionner les usagers pour ces actes d'incivilités.

Afin de solutionner ce problème récurrent de propreté et de salubrité sur la commune, il est recommandé :

- D'utiliser les containers à poubelle attribués à chaque foyer en respectant les jours de collecte au point de regroupement le plus proche. Ils doivent être rentrés dès le passage du camion de collecte. Ils ne doivent en aucun cas rester en permanence dehors sauf autorisation municipale justifiée (sous risque de vol ou de détérioration).

- De ne pas projeter ou déposer à même le sol sur la voie publique, les résidus quelconques des ménages ou immondices, de même que les produits de balayage, décombres et matériaux provenant de l'intérieur des propriétés privées ou publiques.

Par ailleurs les professionnels sont informés qu'ils doivent impérativement se rendre à la déchèterie pour tout dépôt de déblais, gravats, décombres provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux.

Il est rappelé que tout dépôt ou abandon d'ordures transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1500 € d'amende et d'une confiscation de véhicule !

Quelques numéros utiles :

SICTOM : 04 67 98 45 83

Les encombrants (uniquement sur RDV, le jeudi) : 06 88 24 82 75

(Il n'y aura pas de ramassage d'encombrants en dehors de ce jour)

LE MOT DES GROUPES

MOT DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Vias avance, Vias se transforme pour affronter les défis économiques, touristiques et urbains du 21ème siècle.

La commune avait beaucoup de retard dans de nombreux domaines. Nous sommes en train de les rattraper.

Comme vous avez pu le constater, **de nombreux chantiers ont démarré cette année 2017** : la réhabilitation des Halles en Cœur de Ville afin de renforcer l'attractivité du centre et l'embellir, la rénovation des réseaux boulevard Gambetta qui permet notamment la séparation du réseau pluvial et d'assainissement, la réhabilitation des réseaux publics de l'avenue de la Méditerranée préalable aux travaux de voirie qui démarreront après la saison estivale. La Halle Multisports démarrera quant à elle cet été et le chantier durera 18 mois minimum.

De nombreuses autres réalisations sont d'ores et déjà comptabilisées comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans le cimetière communal ou aux arrêts de bus sur le territoire municipal.

Nous pouvons également ajouter à cette liste non exhaustive des travaux au bénéfice d'associations comme les travaux de peinture au foyer du 3ème âge (qui n'avaient pas été faits depuis plus de 30 ans) les travaux au boulodrome municipal, l'aménagement de locaux en Cœur de Ville pour des associations de peinture et de couture, la réhabilitation de l'éclairage et l'installation de chauffage dans l'église...etc.

Le **Plan Local d'Urbanisme** sera approuvé dans les prochains mois après une phase d'enquête publique. **Il aura donc fallu à peine 2 ans à la Municipalité pour créer, arrêter et approuver un nouveau**

document d'Urbanisme qui va engager Vias pour les prochaines décennies.

Avec ce nouveau PLU, la Commune va pouvoir se développer au Nord sur la future zone d'habitation via la ZAC de Font Longue.

L'aménageur de ce nouveau quartier sera d'ailleurs désigné cet été.

En matière d'eau et d'assainissement, la Municipalité a pris les décisions nécessaires pour assurer la sécurité et l'approvisionnement en eau potable. Ces décisions auraient dû être prises il y a fort longtemps. Comme cela n'a pas été fait, la Municipalité a donc pris ses responsabilités. Ce choix n'était pas évident puisqu'il allait entraîner une nécessaire augmentation du coût de l'eau. Mais pour assurer la pérennité de la ressource en eau et le développement urbain de la Commune, nous avons dû faire les choix qui s'imposaient.

Malgré les diminutions drastiques des dotations de l'Etat, la Commune investit dans des travaux comme jamais auparavant (travaux de réfection de voirie pour plus de 350 000 €, réfection du patrimoine historique pour près de 350 000 €, rénovation des réseaux publics pour près de 3 000 000 €, construction imminente d'une Halle Multisports pour plus de 2 300 000 €).

Comme nous nous étions engagés, nous réalisons tous ces travaux sans augmentation des impôts locaux.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat (-1 700 000 € en 3 ans), **et grâce à une bonne gestion, la Ville affiche cette année encore un excédent de fonctionnement de près de 600 000 €, sans augmentation des impôts locaux** rappelons-le !

Force est donc de constater que la Municipalité assure une gestion rigoureuse des finances publiques et une maîtrise des dépenses.

Si en effet la Commune contracte certains emprunts pour réaliser des investissements, il faut savoir que ces emprunts ont des taux qui oscillent entre 0 % (pour des acquisitions immobilières) et 1,67 % pour d'autres opérations. La période est plus que propice pour emprunter du fait de la faiblesse des taux d'intérêt et la Commune dégage, malgré le contexte national, de bons excédents budgétaires.

Par conséquent, de tels emprunts ne sont donc pas toxiques mais participent à une saine gestion comme le ferait toute entreprise privée.

Enfin, **en matière de création de logements accessibles à tous, la Commune est à la pointe.**

Entre 2014 et 2016, ce sont 124 logements qui ont fait l'objet d'une autorisation d'Urbanisme et qui vont sortir de terre dans les prochains mois afin d'accueillir les Viassoises et les Viassois qui n'ont pas la chance de pouvoir accéder facilement à un logement.

En à peine 2 ans et demi, la Municipalité a réalisé les objectifs qui lui étaient imposés par les services de l'Etat et qui n'étaient plus atteints depuis 2011.

En effet, sur la période triennale 2011-2013, la Commune n'a pas atteint les objectifs de production de logements locatifs dits sociaux. Sur la période 2014-2016, les objectifs ont été atteints. La conséquence est non négligeable puisque la Commune ne paiera pas de pénalités et retrouvera son droit de préemption urbain.

Comme nous vous le disions, **Vias avance, Vias s'est remis sur les rails du progrès.**

MOT DU GROUPE VIAS DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE « IN EXTENSO »

En ce mois de Janvier 2017, on nous rappelle que l'Abbé PIERRE décédait en Janvier 2007. Nous avons, toutes et tous, en tête ce fameux hiver 1954, où enfin, notre société s'émeut du dénuement de trop nombreux laissés pour compte...

Loin de l'existence des nombreux médias que nous connaissons depuis, la misère éclatait pourtant au grand jour. Nombreux (ses) furent celles et ceux qui s'engagèrent alors dans une chasse contre la honte et pour une vie digne de toutes et tous. Les associations humanitaires jouèrent et continuent de jouer un rôle essentiel à cet effet. Ces dernières soulagent, soutiennent, accompagnent celles et ceux de tous âges, pour qui la vie est plus dure que pour d'autres. On rencontre même des familles, des voisins qui s'inscrivent individuellement et pudiquement dans cette lourde et belle démarche.

A tout cela il faut bien évidemment ajouter ce que toutes les institutions (gouvernementales, régionales, départementales ou locales) mettent en œuvre (emploi sociaux ou finances...). Les communes et leurs CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) devenant

de vraies plaques tournantes dans ce combat-là.

L'ensemble de ces moyens humains et matériels mériteraient d'être toujours plus larges à tous les niveaux, mais là est un autre problème. Ils sont l'expression de cette obligatoire responsabilité collective que nous avons toutes et tous afin de pouvoir « vivre » et « vivre ensemble » : la SOLIDARITE ! Saluons donc l'existence des services publics destinés à ces missions et donc les CCAS dans la plupart des communes dont la notre ; saluons le rôle qu'y jouent les personnels de toutes les structures impliquées.

Nous savons pourtant toutes et tous, que pour beaucoup de familles monoparentales ou non ; pour beaucoup d'êtres humains de tous âges, isolés, sans emploi, sans logements, marginalisés... le rôle complémentaire des associations humanitaires est déterminant au moins pour survivre.

Fallait-il donc attendre le 10ème anniversaire du décès de l'Abbé Pierre, pour que la municipalité de Vias propose au Conseil d'Administration du CCAS le 23 Janvier 2017 de baisser lourdement les subventions accordées aux associations humanitaires (Restos

du Cœur, Croix rouge, Secours Populaire, Banque Alimentaire ou autre Clic le Fanal) ?

Mais là aussi, saluons le rôle indépendant de chaque membre du Conseil d'Administration, qui, convaincu du mal-fondé de cette proposition de baisse de subventions ; l'ont majoritairement rejetée au moment où les besoins croissent.

Souhaitons que le cœur, la raison et le « souci de l'autre » l'emportent lors des futures propositions. Ironie du sort : le soir même de ce Conseil d'Administration, il fallait déambuler sur l'Avenue de la Mer ou sur les diverses grandes avenues de Vias pour y constater qu'en ces temps de « rigueur » pour les uns, les lumières de Noël brillaient encore de tous leurs feux ; même avec des ampoules « basse consommation », était-ce bien raisonnable ?

Nelly ASENSIO - Josiane BUCHACA - Patrick HOULES - Jean-Louis JOVIADO - Louis JOVIADO - Richard MONEDERO

MOT DU GROUPE VIAS BLEU MARINE « IN EXTENSO »

La possibilité de présenter nos vœux ne nous étant pas donné dans le numéro du mois de janvier, c'est avec un peu de retard que je vous présente mes meilleurs vœux pour 2017.

Une année 2017 qui commence bien mal avec comme cadeau de début d'année une facture d'eau supplémentaire. La raison évoquée étant l'adhésion de la commune au Syndicat du Bas Languedoc qui a pour prestataire la Lyonnaise des Eaux. Cette information avait été communiquée lors d'un Conseil Municipal mais la facture supplémentaire n'avait pas été évoquée.

2017 devrait voir enfin la mise en place de la vidéosurveillance, peut-être que notre village deviendra un peu plus sûr, qu'il y aura moins de

cambrillages, moins d'agressions physiques et moins de trafics en tous genres.

Les illuminations de Noël ont fonctionné pendant 2 mois. Est-ce bien utile car avec la vague de froid que nous avons connu cette année il n'aurait pas été inutiles de faire des économies d'électricité.

Au même titre que l'eau nos factures d'électricité vont en prendre un sérieux coup !!!

La distribution de sapins de Noël est une bonne idée afin d'animer le cœur du village, encore faudrait-il que tous les commerçants en soient destinataires.

L'installation de chalets, de sapins et d'un manège place du 11 Novembre pour fêter l'arrivée du père

noël n'était pas spécialement judicieux, la place devenant vite saturée les jours d'événements. L'installation d'une patinoire pour cette fin d'année laisse songeur.

L'entretien de certains quartiers laisse fortement à désirer, avec les coups de vent et les fortes pluies de ces derniers jours des tas de feuilles et d'aiguilles de pins jonchent certaines rues et places. Les grilles d'égouts devenant vite obstruées ce sont les riverains qui sont obligés de débayer afin de ne pas être inondés.

Encore beaucoup de travail à effectuer pour satisfaire tous les Viassois et Viassoises.

AVRIL

Mardi 04 avril

Permanence de Sébastien Frey – Conseiller Départemental – Sur RDV : 04 67 94 61 33 de 9h à 11h en Mairie
Permanence du SICTOM – Mairie de Vias – de 14h à 17h

Samedi 08 avril

Sortie de résidence « Philippe Cauchi Pomponi » – Théâtre de l'Ardaillon – 21h

Dimanche 09 avril

Vide grenier du Tennis Club Viassois
Parking Gymnase – Toute la journée – Réservation exposants : 07 83 11 40 62

Mardi 11 avril

Triplette de pétanque – Boulodrome – 15h

Mercredi 12 avril

Ateliers mémoire organisés par Les Ateliers d'Antan – Ecole De Gaulle – de 14h à 17h

Dimanche 16 avril

Vias Terroir Fleuri - Place du 11 Novembre
À partir de 10h30

Mardi 25 avril

Assemblée générale de l'Association « AJVC »- 18h – Salle des Fêtes

Vendredi 28 avril

Spectacle jeune public « Jojo au bord du monde » - 14h30 – Théâtre de l'Ardaillon

Samedi 29 avril

Challenge de Judo (enfants 5-11 ans) – Gymnase - 15h

Samedi 29 & dimanche 30 avril

Rallye du muguet organisé par le Riquet's scooter Club - Vias et Vias Plage – En journée

Dimanche 30 avril

Cérémonie commémorative des déportés rdv 09h sur le parvis de la Mairie

Vide grenier organisé par le FCOV – Toute la journée - Parking du Gymnase

MAI

Mardi 02 mai

Permanence de Sébastien Frey – Conseiller Départemental – Sur RDV : 04 67 94 61 33 de 9h à 11h en Mairie

Mercredi 03 mai

Permanence du SICTOM – Mairie de Vias – de 14h à 17h

Lundi 08 mai

Cérémonie commémorative de la victoire du 08 mai 1945 – 10h15 - Parvis de l'Hôtel de ville.

Mercredi 10 mai

Ateliers mémoire organisés par Les Ateliers d'Antan – Ecole De Gaulle – de 14h à 17h

Samedi 13 mai

Spectacle Hip Hop – Théâtre de l'Ardaillon 18h30
Journée parents/enfants d'activités organisée par le Tennis Club Viassois – Centre Nelson Mandela - Vias Plage – de 15h à 18h30

Vendredi 19 mai

18ème édition de la Fête des Voisins – Renseignements et inscriptions
CCAS 04 67 21 58 33

A partir du Samedi 20 mai au 1er octobre

Exposition « Il était une fois... l'histoire du fort de Brescou » - Maison du Patrimoine – 10h-12h – les mercredis et samedis

Samedi 20 mai

Concert « Joanda » - 21h – Théâtre de l'Ardaillon

Mercredi 24 mai

Cross des Ecoles – La Cresse – 9h

Du Jeudi 25 au samedi 27 mai

Tournoi de foot Ascension – Toute la journée - organisé par le FCOV- Stade Gaby Castell

Samedi 26 mai

Spectacle « La Mégère apprivoisée » - 21h – Théâtre de l'Ardaillon

JUIN

Vendredi 02 juin

Permanence du SICTOM – Mairie de Vias – de 9h à 12h

Vendredi 02 et Samedi 03 juin

Spectacle de l'Association « Libre Je » - 21h – La Vigneronne

Samedi 03 et Dimanche 04 juin

Tournoi de foot Pentecôte – toute la journée - organisé par le FCOV – Stade Gaby Castell

Dimanche 11 juin

Triplettes « promotion » organisé par la Boule Joyeuse – Boulodrome - 15h

Mercredi 14 juin

Ateliers mémoire organisés par Les Ateliers d'Antan – Ecole De Gaulle – de 14h à 17h

Samedi 17 juin

Gala de Vias Danse – Théâtre de l'Ardaillon – 21h

Mercredi 21 juin

Fête de la Musique
18h : Concert des enfants de l'école de musique municipale de Vias - La Vigneronne
19h-22h : Fanfare des Kador – Place du 14 Juillet
21h : Concert des Shadows – La Vigneronne

Samedi 24 et Dimanche 25 juin

Fête de la Stella Maris et Sant Joan de la Mar – (cf. page 14)

Dimanche 25 juin

Election Miss Vias – Parvis Hôtel de ville – 21h

Vide grenier organisé par le FCOV – Toute la journée - Parking du Gymnase

Jeudi 29 juin

Conférence « L'aménagement de l'espace » - Maison du Patrimoine - 18h30

Vendredi 30 juin

-Kermesse du TAP – Ecole G. De Gaulle – 17h30
-Audition Ecole de musique de Vias – Théâtre de l'Ardaillon – 19h
-Remise des dictionnaires aux CM2 - Salle d'Honneur - 10h30

Mardi 04 juillet

Permanence du SITCOM – Mairie de Vias – 14h à 17h.

ÉTAT CIVIL

ILS VIENNENT AGRANDIR LA FAMILLE VIASOISE...

- ♦ Hugo CABANIÉ, le 28 septembre 2016 à Béziers
- ♦ Maya PRADES, le 23 novembre 2016 à Béziers
- ♦ Raphaël MARQUES DE OLIVEIRA, le 29 novembre 2016 à Béziers
- ♦ Marie BUSIGNY, le 04 décembre 2016 à Béziers
- ♦ Axel MANGIN, le 07 décembre 2016 à Béziers
- ♦ Séléna Virginie CLORINDA FRIGNATI, le 10 décembre 2016 à Sète
- ♦ Alexandre DELBOSC, le 28 décembre 2016 à Béziers
- ♦ Hayden REITER, le 29 décembre 2016 à Béziers
- ♦ Liam BONTEMPS, le 10 janvier 2017 à Béziers
- ♦ Léon TOPOLJSKI, le 18 janvier 2017 à Béziers
- ♦ Marley ISARD, le 29 janvier 2017 à Béziers
- ♦ Inès EL HAJJOUNI EL MOUTAOUAKIL, le 06 février 2017 à Béziers

ILS SE SONT UNIS...

- ♦ Dorian BIAU et Audrey CECILIA, le samedi 04 février 2017
- ♦ Lola MALRIC et Ritchie PIPART, le samedi 11 février 2017
- ♦ Jérôme DOTIGNY et Ludovic RIVET, le samedi 25 février 2017
- ♦ André FABRE et Sylvie LOUISE, le mercredi 22 mars 2017

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

- ♦ Simone DESBORDES, Veuve Prunay, le 08 décembre 2016, à l'âge de 91 ans
- ♦ Yolande DUDILLIEU, Veuve Ravard, le 09 décembre 2016, à l'âge de 96 ans
- ♦ Daniel DUSSUTOUR, le 03 janvier 2017, à l'âge de 70 ans
- ♦ André BESSIERE, le 05 janvier 2017, à l'âge de 91 ans
- ♦ Yvonne MARCHAND, veuve Huc, le 06 janvier 2017, à l'âge de 99 ans
- ♦ Régine GLÉNAT, épouse Demand, le 10 janvier 2017, à l'âge de 95 ans
- ♦ Maria SANZ, épouse Cwirtnia, le 12 janvier 2017, à l'âge de 58 ans
- ♦ Alice LALANDE, Veuve Leblanc, le 16 janvier 2017, à l'âge de 92 ans
- ♦ André BLANC, le 31 janvier 2017, à l'âge de 83 ans
- ♦ Robert VALLMITJANA, le 02 février 2017, à l'âge de 90 ans
- ♦ Jean FOSSE, le 04 février 2017, à l'âge de 90 ans
- ♦ Arlette RUELLE, Veuve Thibault, le 06 février 2017, à l'âge de 93 ans
- ♦ Robert CALMÉS, le 08 février 2017, à l'âge de 92 ans
- ♦ Bernadette BOUCHOT, Veuve Sarremejeanne, le 10 février 2017, à l'âge de 85 ans
- ♦ Christine SCHMIDT, Veuve Calmet, le 15 février 2017, à l'âge de 87 ans
- ♦ Joseph MARTINEZ, le 17 février 2017, à l'âge de 100 ans
- ♦ Jacqueline BLESSEMAILLE, Veuve Louron, le 21 février 2017, à l'âge de 93 ans
- ♦ Aline ODART de RILLY d'OYSONVILLE, Veuve de Cassagne de Saint Jean de Libron, le 25 février 2017, à l'âge de 97 ans
- ♦ Chantal VANACLOY, le 13 mars 2017, à l'âge de 66 ans
- ♦ Inès GIOVALLE, épouse Médolago, le 15 mars 2017, à l'âge de 84 ans